

**BELLON S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 août 2020)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex  
France

**KPMG Audit**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 août 2020)**

**BELLON S.A.**  
17-19, place de la Résistance  
92130 Issy-les-Moulineaux

A l'Assemblée générale,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bellon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 « *Nouvelles normes et interprétations appliquées* » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'adoption au 1<sup>er</sup> septembre 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice:

- la société Bellon a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a également évalué s'il existait des indices de perte de valeur sur les actifs à durée d'utilité déterminée selon les modalités décrites dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.  
Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons également examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité et nous avons vérifié que la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;
- les provisions couvrant les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés selon les modalités décrites dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons examiné les données utilisées et les hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que leurs conclusions et nous avons vérifié que la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissait une information appropriée.

Les éléments mentionnés ci-dessus reposent sur le recours à des estimations et des hypothèses sous-jacentes, qui ont par nature un caractère incertain. Comme précisé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en présence d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Directoire arrêté.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre président du Directoire n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

### **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Agnès Hussherr

Hervé Chopin

**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 AOÛT 2020**

## Table des matières

<b>3.3</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 AOÛT 2020</b>	<b>8</b>
3.3.1	Compte de résultat consolidé	8
3.3.2	État du résultat global consolidé	10
3.3.3	État consolidé de la situation financière	11
3.3.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	14
3.3.5	Variation des capitaux propres consolidés	17
<b>3.4</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>18</b>
Note 1	Faits marquants	19
Note 2	Bases de préparation des états financiers	21
Note 3	Principales évolutions du périmètre de consolidation	25
Note 4	Information sectorielle et autres données opérationnelles	29
Note 5	Effectifs, avantages du personnel et paiements fondés sur des actions	42
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	52
Note 7	Contrats de location	66
Note 8	Participations dans les entreprises mises en équivalence	70
Note 9	Impôt sur les résultats	72
Note 10	Provisions, litiges et passifs éventuels	77
Note 11	Capitaux propres et résultat par action	81
Note 12	Trésorerie, actifs, passifs et résultats financiers	85
Note 13	Objectifs et politique de gestion des risques financiers	107
Note 14	Autres informations	109

### 3.3 COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOUT 2020

#### 3.3.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2019-2020	2018-2019
		19 322	21 954
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4.1</b>		
Coût des ventes	4.2	(16 842)	(18 756)
<b>MARGE BRUTE</b>		2 479	3 198
Charges administratives et commerciales	4.2	(1 926)	(2 007)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	8	4	2
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4.1</b>	557	1 193
Autres produits opérationnels	4.2	7	9
Autres charges opérationnelles	4.2	(510)	(150)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		54	1 050
Produits financiers	12.1	29	38
Charges financières	12.1	(325)	(144)
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	8	5	4
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		(237)	950
Impôt sur les résultats	9.2	(98)	(277)
<b>RESULTAT NET</b>		(336)	673
Dont :			
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		(204)	435
<b>Part revenant au Groupe</b>		(132)	237
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b> (en euros)	<b>11.2</b>	<b>(0,91)</b>	<b>1,63</b>

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 9*

---

<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	<b>11.2</b>	<b>(0,91)</b>	<b>1,60</b>
--	-------------	---------------	-------------

---

### 3.3.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2019-2020	2018-2019
<b>Résultat net</b>		<b>(336)</b>	<b>673</b>
<b>Autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat</b>		<b>(500)</b>	<b>180</b>
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	12.5 et 11.1	-	-
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture transférée en résultat	12.5 et 11.1	-	-
Écarts de conversion	11.1	(502)	190
Écarts de conversion transférés en résultat	11.1	-	(3)
Impôts sur les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat	11.1	-	-
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence, nets d'impôts	11.1 et 8	2	(7)
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>101</b>	<b>61</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	5.1 et 11.1	30	4
Variation de la juste valeur des actifs financiers réévalués par le biais des autres éléments du résultat global	12.3 et 11.1	62	62
Impôts sur les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	11.1	9	(5)
<b>Total Autres éléments du résultat global après impôts</b>		<b>(399)</b>	<b>241</b>
<b>Résultat global</b>		<b>(735)</b>	<b>914</b>
Dont :			
Part revenant au Groupe		(264)	328
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		(471)	586

### 3.3.3 État consolidé de la situation financière

#### Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Écarts d'acquisition	6.1	5 970	6 364
Autres immobilisations incorporelles	6.2	673	801
Immobilisations corporelles	6.3	566	685
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7.2	1 321	-
Investissements clients	4.4	575	626
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	60	62
Actifs financiers non courants	12.3	190	291
Instruments financiers dérivés actifs	12.5	11	4
Autres actifs non courants		23	21
Impôts différés	9.3	137	99
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>9 526</b>	<b>8 952</b>
Actifs financiers courants	12.3	40	58
Instruments financiers dérivés actifs	12.5	11	7
Stocks		259	294
Créances d'impôt	4.3	113	125
Clients et autres créances	4.3	4 067	4 626
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	4.5 et 12.3	1 103	1 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.2	2 042	1 807
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>7 635</b>	<b>8 038</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 161</b>	<b>16 990</b>

**Passif et capitaux propres**

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Capital		0	0
Primes d'émission		285	285
Réserves et résultats non distribués		520	951
<b>CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE</b>		<b>805</b>	<b>1 236</b>
<b>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE</b>		<b>1 466</b>	<b>2 373</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11.1</b>	<b>2 271</b>	<b>3 610</b>
Emprunts et dettes financières	12.4	5 050	3 962
Instruments financiers dérivés passifs	12.5	12	2
Dettes locatives non courantes	7.1	1 126	
Avantages au personnel	5.1	345	404
Autres passifs non courants	4.3	196	171
Provisions non courantes	10.1	84	88
Impôts différés	9.3	97	151
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>6 911</b>	<b>4 779</b>
Découverts bancaires	12.2	6	35
Emprunts et dettes financières	12.4	253	534
Instruments financiers dérivés passifs	12.5	6	1
Dettes locatives courantes	7.1	231	
Dettes d'impôt		174	99
Provisions courantes	10.1	171	58
Fournisseurs et autres dettes	4.3	4 021	4 894
Chèques et Cartes de Services à rembourser	4.5	3 117	2 981
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>7 979</b>	<b>8 602</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>17 161</b>	<b>16 990</b>

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 13*

## 3.3.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note	2019-2020	2018-2019
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>54</b>	<b>1 052</b>
<b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location <sup>(1)</sup>		896	365
Provisions		122	(39)
Résultat net d'impôt des cessions et autres éléments sans impact trésorerie		59	<b>35</b>
Produits des participations dans les entreprises mises en équivalence	8	4	10
Intérêts payés <sup>(2)</sup>		(299)	(142)
Intérêts payés relatifs aux dettes locatives		(25)	
Intérêts encaissés		40	39
Impôts payés		(201)	(205)
<b>Autofinancement</b>		<b>649</b>	<b>1 115</b>
Variation des stocks		21	(3)
Variation des clients et autres créances		318	(384)
Variation des fournisseurs et autres dettes		(627)	406
Variation des Chèques et Cartes de Services à rembourser		343	164
Variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses		(93)	(53)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>(38)</b>	<b>129</b>
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>611</b>	<b>1 245</b>
Acquisitions d'immobilisations		(398)	(400)
Cessions d'immobilisations		17	17
Variation des investissements clients	4.4	(12)	(31)

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 15**

(en millions d'euros)	Note	s 2019-2020	2018-2019
Variation des actifs financiers et participations mises en équivalence		(20)	(94)
Acquisitions de filiales	3.1	(20)	(308)
Cessions de filiales		3	7
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(430)</b>	<b>(809)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	11.1	(11)	(14)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(252)	(247)
Achats d'actions propres	11.1		(1)
Cessions d'actions propres			
Augmentation de capital			1
Variation des participations ne donnant pas le contrôle		(131)	(6)
Émissions d'emprunts et dettes financières	12.4	3 518	534
Remboursements d'emprunts et dettes financières	12.4	(2 657)	(632)
Remboursements des dettes locatives		(260)	
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>207</b>	<b>(365)</b>
<b>INCIDENCE DES DIFFERENCES DE CHANGE ET AUTRES</b>		<b>(124)</b>	<b>58</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>388</b>	<b>70</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>		<b>1 773</b>	<b>1 645</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>12.2</b>	<b>2 036</b>	<b>1 773</b>

(1) Dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location de 278 millions d'euros comptabilisés sur l'exercice 2019-2020 en application de la norme IFRS 16.

(2) Dont indemnités versées au titre du remboursement anticipé des emprunts USPP pour 150 millions d'euros (cf. note 12.4.3.5).

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 16*



**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 18**

Ajustements liés à la première application de IFRIC 23		(36)		(36)	(60)	(96)	
<b>Capitaux propres au 1er septembre 2019</b>	<b>24 255</b>	<b>153</b>	<b>1 328</b>	<b>(279)</b>	<b>1 202</b>	<b>2 312</b>	<b>3 514</b>
Résultat net		(132)		(132)	(204)	(336)	
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		(17)	(189)	(206)	(312)	(518)	
Résultat global							
Dividendes versés		(10)		(10)	(264)	(274)	
Réduction de capital par annulation d'actions propres							
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)							
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle		(41)		(41)	(28)	(69)	
Autres variations (1)		132	(139)	(7)	(39)	(45)	
<b>Capitaux propres au 31 août 2020</b>	<b>24 255</b>	<b>285</b>	<b>989</b>	<b>(468)</b>	<b>805</b>	<b>1 466</b>	<b>2 271</b>

(1) Y compris les effets de l'hyperinflation et la comptabilisation d'engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

### 3.4 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Bellon S.A. est une Société Anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 mai 2016.

Les comptes consolidés de Bellon S.A. pour l'exercice clos le 31 août 2020 ont été arrêtés par le Directoire qui s'est tenu le 6 janvier 2021 et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires le 19 mai 2021.

Les chiffres figurant dans les tableaux ont été préparés en milliers d'euros et sont présentés et arrondis en millions d'euros (sauf indication contraire).

## **Note 1      Faits marquants**

### **1.1      Impacts de la pandémie de Covid-19**

La crise sanitaire du Covid-19 s'est accentuée au cours du second semestre de l'exercice, affectant l'activité du Groupe dans l'ensemble des régions. Le développement du Covid-19, qualifié officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, s'est accompagné de la mise en œuvre graduelle de mesures publiques dans de nombreux pays, imposant notamment des fermetures de sites et des annulations ou reports d'évènements.

Depuis le début de la crise, le Groupe a mis en place une série d'actions afin d'assurer la continuité de ses activités et de préserver la santé de ses collaborateurs et de ses consommateurs, conformément à sa politique santé et sécurité et dans le respect des directives des institutions compétentes et des autorités locales. Au regard de l'évolution de la situation, le Groupe s'est mobilisé pour assurer la continuité de ses activités et de ses résultats à travers:

- une gestion précise et proactive des effectifs pour s'adapter aux évolutions rapides de la situation ;
- une gestion stricte de la trésorerie (avec notamment un focus sur les créances clients et un report des dépenses d'investissement) ;
- une surveillance étroite de la chaîne logistique pour assurer la continuité et la flexibilité des approvisionnements ;
- un suivi attentif de l'exécution des services avec une gestion rigoureuse des contrats ;
- une gestion stricte des frais administratifs ;
- une veille active des allègements proposés par les autorités gouvernementales en matière de charges d'impôts directs et indirects, de charges sociales et des mesures de solidarité à destination des employés.

Néanmoins, l'amplification de la crise sanitaire au cours du second semestre de l'exercice a fortement impacté l'activité et les performances du Groupe. Sur l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 19 321 millions d'euros, en recul de 12 % (cf. note 4.1).

#### **Gestion de la liquidité**

Avec des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles couvrant les investissements et les acquisitions, la situation financière et de liquidité du Groupe reste solide. Comme indiqué en note 1.2 « Opérations de financement », le Groupe a procédé à deux émissions obligataires au cours du second semestre pour un montant nominal total de 2,5 milliards d'euros dont une partie a été affectée au remboursement des emprunts USPP, portant la maturité moyenne de 5,2 années au 31 août 2019 à 5,7 années au 31 août 2020.

Par ailleurs, il est rappelé que, comme précisé en note 12.4.3.1, le Groupe dispose de facilités de crédit confirmées, disponibles et utilisables au gré de ses besoins pour 1,9 milliard d'euros (lignes de crédit confirmées non tirées au 31 août 2020). Ainsi, compte tenu de la trésorerie opérationnelle de 3,1 milliards d'euros au 31 août 2020, le Groupe dispose de liquidités de 5,1 milliards d'euros.

En conséquence, à la date d'arrêt des comptes, le Groupe considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

## **Dépréciation des actifs non financiers**

La fermeture de nombreux sites au cours du second semestre, la baisse de fréquentation, l'annulation ou le report d'événements ont fortement impacté l'ensemble des activités du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a effectué une revue approfondie de la performance de ses actifs et, pour ceux présentant un indice de perte de valeur, a procédé à un test de dépréciation. Le Groupe a par ailleurs mis à jour les hypothèses supportant les projections financières des différents segments retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés annuellement. Les modalités de réalisation de ces tests sont décrites en note 6 « Ecart d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles ».

Le résultat des tests de dépréciation réalisés sur ces bases a conduit le Groupe à comptabiliser en autres charges opérationnelles des pertes de valeur pour un montant total de 249 millions d'euros sur l'exercice 2019-2020, portant principalement sur les segments Sports & Loisirs et Education.

## **Coûts de restructuration et de réorganisation**

Dans le prolongement des mesures rigoureuses mises en œuvre dès le début de la crise sanitaire, le Groupe a, en anticipation de la fin des programmes de soutien gouvernementaux dans plusieurs pays, décidé d'engager proactivement des actions afin de renforcer son agilité pour s'adapter au nouvel environnement et saisir les nouvelles opportunités de marché qui en résultent. Ces mesures se sont matérialisées par la comptabilisation au cours du second semestre de l'exercice de coûts de restructuration à hauteur de 158 millions d'euros qui, compte tenu des charges comptabilisées au cours du premier semestre, portent le montant total des coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation comptabilisées au sein des Autres charges opérationnelles à 191 millions d'euros (*cf.* note 4.2.2 « Autres charges et produits opérationnels »).

## **Recouvrabilité des impôts différés actifs**

Le Groupe a réapprécié le caractère recouvrable des impôts différés actifs. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité à court terme a été jugée incertaine, après prise en compte des différences temporelles imposables le cas échéant, ont été dépréciés. Les déficits fiscaux reportables et les différences temporelles générés au cours de l'exercice 2019-2020 par les entités concernées n'ont pas donné lieu à reconnaissance d'impôts différés actifs. L'impact négatif sur la charge d'impôt du Groupe de l'exercice 2019-2020 s'élève à 122 millions d'euros (*cf.* note 9 « Impôts sur les résultats »).

## **1.2 Opérations de financement**

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le Groupe a émis en date du 27 avril 2020 et du 17 juillet 2020 deux emprunts obligataires pour un montant nominal total de 2,5 milliards d'euros, opérations permettant au Groupe d'allonger la maturité moyenne de sa dette et de renforcer ses réserves de liquidité à long terme (*cf.* note 12.4.2 « Emprunts obligataires »).

Par ailleurs, afin de préserver son indépendance et son agilité financière, le Groupe a procédé en juillet et août 2020 au remboursement par anticipation de ses placements privés américains (emprunts USPP), d'un montant nominal de 1,6 milliard de dollars américains. Conformément aux dispositions contractuelles, une indemnité d'un montant total de 168 millions de dollars américains (150 millions d'euros) a été versée et comptabilisée en charges financières. A la suite de cette opération, décrite en notes 12.1 « Charges et produits financiers » et 12.4.3.3 « Emprunts souscrits auprès d'investisseurs américains », Sodexo n'est plus soumis au respect d'aucun *covenant* financier au titre des emprunts souscrits par le Groupe.

### **1.3 Contentieux auprès de l'Autorité de la concurrence**

Le 9 octobre 2015, la société *Octoplus* a saisi l'Autorité de la concurrence d'une plainte concernant plusieurs sociétés françaises du secteur des titres-restaurant, dont Sodexo Pass France. À la suite de l'audition des parties concernées en avril et juillet 2016, l'Autorité de la concurrence a décidé le 6 octobre 2016 de poursuivre l'instruction sur le fond sans prononcer de mesures conservatoires à l'encontre de Sodexo Pass France.

Le 27 février 2019, les services d'instruction de l'Autorité ont adressé à Sodexo Pass France leur rapport final. Le Groupe a, dans son mémoire en réponse en date du 29 avril 2019, contesté les deux griefs notifiés par l'Autorité (échanges d'informations et verrouillage du marché des titres-restaurant par le biais de la Centrale de Règlement des Titres). Le 17 décembre 2019, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable aux émetteurs de titres-restaurant et infligé à la société Sodexo Pass France, solidairement avec la société Sodexo S.A., une sanction d'un montant total de 126 millions d'euros. Cette décision a été formellement notifiée à Sodexo Pass France et Sodexo S.A. le 6 février 2020. Compte tenu de l'impact significatif de la pandémie de Covid-19 sur les activités et performances du Groupe, Bellon a sollicité et obtenu de la part de l'Administration fiscale, moyennant la mise en place d'une garantie du même montant, un différé de paiement de la sanction sans pénalité. La date de règlement a été fixée au 15 mars 2021.

Néanmoins, le Groupe conteste avec la plus grande fermeté cette décision qui témoigne d'une appréciation erronée des pratiques en cause et du fonctionnement du marché et a par conséquent fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. Le Groupe, après consultation de ses conseils juridiques, considère qu'il dispose d'arguments sérieux pouvant conduire à une annulation ou une réformation de la décision de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision n'a été constatée au titre de ce contentieux.

## **Note 2 Bases de préparation des états financiers**

### **2.1 Principes comptables**

#### **2.1.1 Principes généraux**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Bellon ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Une liste complète des normes adoptées par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne ([https://ec.europa.eu/commission/index\\_en](https://ec.europa.eu/commission/index_en)).

L'exercice comparatif est arrêté selon les mêmes principes.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de l'exercice. Au cours des trois derniers exercices, compte tenu de la date de clôture de Bellon S.A., les dates d'application des IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne ont été les mêmes que celles des IFRS publiées par l'IASB.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2019-2020, à l'exception de l'amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 ». Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur ses comptes consolidés.

## **2.1.2 Nouvelles normes et interprétations appliquées**

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 août 2020 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 août 2019, à l'exception de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », telle que décrite ci-dessous. Les autres textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> septembre 2019 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

### **2.1.2.1 Première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »**

La norme IFRS 16, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2019, établit les principes de comptabilisation des contrats de location. Ces principes remplacent ceux énoncés par la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple », SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ».

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs, conduisant à comptabiliser au bilan l'ensemble des contrats de location (suppression de la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement), sauf exemptions optionnelles applicables aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

En conséquence, en tant que locataire, le Groupe reconnaît au bilan :

- un « droit d'utilisation » à l'actif, représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée de location, et
- une « dette locative » au passif, représentative de son obligation de paiement des loyers futurs sur la durée de location.

La présentation de ces opérations au compte de résultat est par ailleurs modifiée, la charge de loyers étant remplacée par :

- une dotation aux amortissements du droit d'utilisation relatif aux contrats de location ;
- une charge d'intérêts sur la dette locative associée.

Enfin, au tableau de flux de trésorerie, seuls les intérêts et la part variable des paiements locatifs continuent à affecter les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, le remboursement du principal de la dette locative étant présenté au sein des flux liés aux activités de financement. Les flux liés aux activités d'investissement ne sont quant à eux pas modifiés.

Le Groupe a appliqué IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 selon la méthode de transition dite « rétrospective modifiée », sans retraitement des périodes comparatives. En conséquence, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> septembre 2019 une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée résiduelle de location, en contrepartie d'un droit d'utilisation ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer. Les informations comparatives pour l'exercice 2018-2019 sont donc présentées comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations. Parmi les diverses mesures de simplification applicables lors de la transition prévues par la norme, le Groupe a retenu celle permettant d'utiliser l'évaluation faite immédiatement avant la date de première application pour déterminer si les contrats sont déficitaires selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels, et actifs éventuels » en lieu et place du test de dépréciation du droit d'utilisation au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition correspondent aux taux d'emprunt marginal à cette date, calculés sur la duration initiale des contrats de location. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1<sup>er</sup> septembre 2019 s'établit à 1,6 %.

## BELLON S.A.

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2020 – Page 23

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés prévue par IAS 12 (§15 et 24) ; un impôt différé est reconnu sur la position nette des différences temporelles générées par la comptabilisation de la dette locative et du droit d'utilisation.

Le rapprochement entre les engagements hors bilan liés aux contrats de location au 31 août 2019 présentés en application d'IAS 17 et les dettes locatives évaluées selon IFRS 16 au 1<sup>er</sup> septembre 2019 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

<b>Engagements hors bilan de location simple au 31 août 2019</b>	<b>839</b>
Effet de l'actualisation	(104)
Différences d'évaluation dues à la détermination de la durée des contrats de location (1)	605
Impact des contrats non classés en tant que contrat de location sous IAS 17	194
Autres effets (2)	(44)
<b>Dettes locatives au 1<sup>er</sup> septembre 2019</b>	<b>1 490</b>

(1) Les engagements hors bilan ont été déterminés en considérant la durée non résiliable des contrats de location (paiements minimaux futurs) ; en application d'IFRS 16, la durée retenue pour la détermination de la dette locative tient compte des options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

(2) L'écart résiduel correspond principalement :

- aux engagements relatifs aux contrats de location à court terme et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur, le Groupe ayant choisi de retenir les exemptions proposées par IFRS 16 (cf. Principes comptables détaillés en note 7.1), et
- aux différences d'évaluation des loyers, dues à l'exclusion de la composante services.

Les principes comptables appliqués et les informations sur les dettes locatives et les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location au 31 août 2020 sont présentés en note 7.1.

L'application de l'amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 » n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

#### 2.1.2.2 Première application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

L'interprétation IFRIC 23, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables.

Le Groupe a procédé à une revue de ses positions fiscales afin de déterminer les incidences de cette interprétation sur ses comptes consolidés. A ce titre, le Groupe a comptabilisé un passif d'impôt complémentaire d'un montant de 90 millions d'euros et une dépréciation des impôts différés actifs à hauteur de 6 millions d'euros. Conformément aux options de transition offertes par l'interprétation, le Groupe a reconnu l'effet cumulatif de la première application en contrepartie d'une réduction des capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> septembre 2019, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe a par ailleurs reclassé en dettes d'impôt ses passifs d'impôts incertains, comptabilisés jusqu'au 31 août 2019 au sein des provisions à hauteur de 6 millions d'euros.

#### 2.1.2.3 Effets sur l'état consolidé de la situation financière en date de première application

Comme décrit ci-avant, les retraitements requis par la norme IFRS 16 et par l'interprétation IFRIC 23 en date de transition ont été comptabilisés au 1<sup>er</sup> septembre 2019. L'information comparative 2018-2019 n'a pas été retraitée.

Le tableau suivant présente les impacts de première application comptabilisés au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Impact de la 1 <sup>ère</sup> application d'IFRS 16 et d'IFRIC 23	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Immobilisations corporelles	684	(5)	679
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	-	1 490	1 490
Impôts différés	99	(6)	93
Clients et autres créances	4 626	(1)	4 625
Créances d'impôt	125	5	130
Autres actifs courants et non courants	11 454	-	11 454
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 990</b>	<b>1 483</b>	<b>18 473</b>
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>	<b>1 236</b>	<b>(96)</b>	<b>1 140</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 374</b>	<b>-</b>	<b>2 374</b>
Emprunts et dettes financières non courants	3 962	(2)	3 960
Dettes locatives non courantes	-	1 244	1 244
Provisions non courantes	88	(7)	81
Emprunts et dettes financières courants	534	(3)	531
Dettes locatives courantes	-	246	246
Dettes d'impôt	99	101	200
Autres passifs courants et non courants	8 698	-	8 698
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16 990</b>	<b>1 483</b>	<b>18 473</b>

## 2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe et des filiales ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont effectuées de façon continue sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'incertitude introduite par la crise sanitaire liée au Covid-19 a rendu l'utilisation de ces estimations et hypothèses plus structurante pour l'établissement des états financiers de l'exercice 2019-2020.

Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent :

- la dépréciation des actifs courants et non courants (cf. notes 4.3 à 6.4) ;
- les provisions comptabilisées au titre de risques, litiges et restructurations (cf. notes 10.1 et 10.2) ;

- l'activation des impôts différés (cf. note 9.2) ;
- les passifs comptabilisés au titre des positions fiscales incertaines (cf. note 9) ;
- la juste valeur des actifs financiers et instruments financiers dérivés (cf. notes 12.5 et 12.6) ;
- la valorisation des actifs et passifs des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 5.1) ;
- les paiements fondés sur des actions (cf. note 5.2) ;
- la valorisation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que leur durée de vie estimée (cf. note 3) ;
- l'appréciation de la durée de location pour l'évaluation des dettes locatives et des droits d'utilisation liés comptabilisés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 (cf. note 7.1).

## **2.3 Bases d'évaluation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception :

- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des instruments dérivés, des équivalents de trésorerie et des titres de participation non consolidés, évalués à la juste valeur (cf. note 12) ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur (cf. note 5.1) ;
- des paiements fondés sur des actions, évalués à la juste valeur (cf. note 5.2) ;
- des droits d'utilisation et des dettes locatives (cf. note 7.1).

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur », il existe trois niveaux de juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ; les valeurs mobilières de placement sont valorisées ainsi.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sont valorisés ainsi, sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers.
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché ; cette catégorie concerne principalement les relations clientèles acquises lors de regroupements d'entreprises ainsi que les titres de participation non consolidés.

## **Note 3 Principales évolutions du périmètre de consolidation**

*Principes comptables*

**Principes et méthodes de consolidation**

### **Transactions intragroupes**

Les transactions intragroupes, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### **Méthode de consolidation**

Une filiale est une entité contrôlée par Bellon S.A., directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels ne sont pris en considération que dans la mesure où ils confèrent au Groupe des droits substantiels. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon S.A. a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de Partenariat Public-Privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le Groupe n'intervient dans ces projets en tant qu'investisseur en capital et en dette subordonnée que dans la mesure où il est prestataire de service de la société-projet.

Le détail des principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice est présenté en note 14.4 « Périmètre de consolidation ».

### **Conversion**

Les taux de change retenus proviennent des cotations de la Banque centrale européenne et des grandes places financières internationales.

### **Transactions en devises étrangères**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change provenant de cette conversion sont enregistrés en charges et produits financiers.

Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les transactions de la période sont converties au cours de change de la date de transaction.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

#### **États financiers libellés en devises étrangères**

##### **(i) Pays à monnaie stable**

Les états financiers individuels de chaque société consolidée sont présentés en fonction de l'environnement économique local (monnaie fonctionnelle) dans lequel opère chacune de ces entreprises.

Afin de présenter des états financiers consolidés, tous les actifs et passifs en devise étrangère des sociétés consolidées sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe Bellon (l'euro) au cours de clôture et le compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les écarts de change en résultant sont inscrits en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Écarts de conversion ».

##### **(ii) Pays hyper-inflationnistes**

Les éléments non-monétaires des actifs et passifs des pays hyper-inflationnistes, ainsi que leur compte de résultat, font l'objet de retraitements pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle conformément aux dispositions de la norme IAS 29. De plus, les états financiers des filiales de ces pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée conformément à la norme IAS 21.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'Argentine figure parmi les pays hyper-inflationnistes. Les impacts de l'hyperinflation de ce pays sont, sur l'exercice 2019-2020 et sur l'exercice comparatif, non significatifs aux bornes du Groupe.

#### **Regroupement d'entreprises**

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise ou d'analyses complémentaires en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y

compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Les écarts d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises sont inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 6.4 « Dépréciation des actifs non-courants ». Les pertes de valeur éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

#### **Regroupement d'entreprises réalisé par étapes**

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination de l'écart d'acquisition à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

### **3.1 Regroupements d'entreprises**

Au cours de l'exercice 2019-2020, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés pour un montant total de 77 millions d'euros, suite notamment aux acquisitions de *Prima Assistance* et *Active Global Health Sciences Education Group* pour l'activité Services aux Particuliers et de *CSM* pour l'activité Services aux Entreprises.

Le montant des actifs acquis et passifs repris aux dates d'acquisition, évalués de manière provisoire au 31 août 2020, est résumé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	<b>Au 31 août 2020</b>
Immobilisations incorporelles	2
Immobilisations corporelles	3
Autres actifs non courants (dont investissements clients)	4
Créances clients	22
Autres actifs courants	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9
Dettes financières	5
Autres dettes non courantes	(6)
Impôts différés nets	-

Autres dettes et passifs courants	(38)
<b>TOTAL ACTIFS NETS IDENTIFIABLES</b>	<b>5</b>
<b>CONTREPARTIE TRANSFEREE <sup>(1)</sup></b>	<b>(74)</b>
Juste valeur des participations anciennement détenues faisant l'objet d'une prise de contrôle	8
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION <sup>(2)</sup></b>	<b>77</b>

(1) Ce montant inclut la contrepartie transférée payée au cours de l'exercice 2018-2019 pour des sociétés faisant l'objet de leur première consolidation au cours de l'exercice 2019-2020, pour un montant total de -31 millions d'euros.

(2) L'écart d'acquisition correspond à l'écart positif entre le prix d'acquisition et le total de la juste valeur des actifs nets identifiables. Il représente principalement le savoir-faire et la compétence des employés, ainsi que les synergies attendues avec les entreprises acquises.

L'impact sur le tableau de flux de trésorerie des regroupements d'entreprises se décompose comme suit :

Prix d'acquisition payé au cours de l'exercice	(30)
Trésorerie acquise	9
<b>Acquisitions de filiales</b>	<b>(20)</b>

La contribution des sociétés acquises en 2019-2020 depuis leur intégration s'élève à 110 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et 2 millions d'euros pour le résultat d'exploitation.

Les variations des écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2019-2020 et de l'exercice comparatif sont présentées en note 6.1 « Écarts d'acquisition ».

## **Note 4 Information sectorielle et autres données opérationnelles**

### *Principes comptables*

#### **Compte de résultat**

Le Groupe présente le compte de résultat par destination.

Le résultat opérationnel se compose donc des éléments suivants :

- la marge brute ;
- les charges administratives et commerciales ; et

- les autres produits et charges opérationnels.

Afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante de Bellon et de simplifier la comparaison avec ses principaux concurrents, le compte de résultat a été modifié à compter de l'exercice 2017-2018, afin d'y inclure un résultat d'exploitation qui, ajouté aux « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », correspond au résultat opérationnel.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les éléments suivants :

- les plus ou moins-values liées à des changements de périmètre ;
- les gains et pertes liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi ;
- les coûts de restructuration et de rationalisation ;
- les coûts liés aux acquisitions ;
- les amortissements et dépréciations des relations clientèle et des marques ;
- les pertes de valeur des écarts d'acquisition ;
- les pertes de valeur sur actifs non-courants ainsi que d'autres éléments significatifs inhabituels ou non récurrents.

Le résultat d'exploitation comprend également la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

L'information sectorielle est présentée sur la base du résultat d'exploitation, cet agrégat étant celui désormais suivi par le Comité Exécutif, principal décideur opérationnel.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte de la vente de prestations de services liées aux activités ordinaires des filiales consolidées :

- **Services sur Site** : il s'agit de l'ensemble des revenus prévus dans les contrats, en tenant compte de la qualité de principal (la majeure partie des cas) ou d'agent.

Dans le cas de prestations de services de restauration, le chiffre d'affaires est reconnu au moment du passage en caisse des clients (date à laquelle le contrôle des biens est transféré à ces derniers, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date). Dans le cas des services de *facilities management*, le chiffre d'affaires correspond principalement à des services habituels ou récurrents constitutifs d'obligations de prestation remplies progressivement, la réception et la consommation par les clients des avantages procurés par les prestations réalisées par le Groupe étant simultanées ; en conséquence, le Groupe applique la mesure de simplification prévue par la norme IFRS 15 et reconnaît le chiffre d'affaires pour le montant qu'il est en droit de facturer (facturation établie sur la base des prix contractuels qui constituent les prix de ventes spécifiques des différents services promis).

Ainsi, pour l'essentiel des Services sur Site, comptabilisation du chiffre d'affaires et facturation sont concomitantes.

*Distinction Agent-Principal :*

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe détermine s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange. A contrario, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas principal dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire. Il convient de noter que le traitement comptable a été réapprécié dans le cadre de la première application de la norme IFRS 15 conduisant à la requalification de certains contrats d'agent à principal (contrats relatifs notamment aux opérations pour lesquelles le Groupe recourt à des sous-traitants dans ses activités de *facilities management*), et d'autres de principal à agent.

*Contreparties payables aux clients :*

Dans certaines situations, et ce principalement à la demande des clients, le Groupe peut être amené à payer des redevances ou loyers concernant l'utilisation des espaces et équipements mis à sa disposition sur les sites afin de réaliser les prestations convenues. Conformément aux principes d'IFRS 15 relatifs aux contreparties payables au client, le Groupe a considéré que cette redevance devait être comptabilisée en déduction du chiffre d'affaires correspondant (précédemment comptabilisée en charges d'exploitation).

- **Services Avantages & Récompenses** : le chiffre d'affaires des Services Avantages & Récompenses comprend principalement les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés, les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité et les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés. Les commissions reçues des clients sont comptabilisées lors de l'émission des chèques et leur envoi au client ou lorsque les cartes sont créditées ; les commissions reçues des affiliés sont comptabilisées lors du remboursement des chèques ou de l'utilisation des cartes. Les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés sont enregistrés en tenant compte de leur date d'expiration et du délai de présentation des titres par les affiliés au remboursement. Il convient de noter qu'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement significatif de reconnaissance du chiffre d'affaires pour l'activité Avantages et Récompenses.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue/reçue, net des rabais, remises et ristournes ainsi que de la TVA et autres taxes. La composante financière de chacun des contrats est considérée comme négligeable et, par conséquent, n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation distincte conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 15.

**Remises, rabais et ristournes**

Dans le cadre de contrats d'approvisionnement en denrées et autres produits avec ses fournisseurs et distributeurs, le Groupe peut obtenir des remises, rabais ou ristournes au titre des achats réalisés dans le cadre de ces contrats. Ces remises, rabais ou ristournes sont acquis en fonction de volumes d'achats réalisés dans le cadre du contrat, ou lorsque les achats réalisés sur une certaine période excèdent certains seuils définis contractuellement, ou encore, prennent la forme de montants fixes en contrepartie de certains engagements comme des clauses d'exclusivité pour le fournisseur. Les remises, rabais ou ristournes restent acquis au Groupe sous réserve du respect du contrat client et

de la législation applicable. La méthode de comptabilisation de ces remises, rabais ou ristournes est la suivante :

- ceux acquis dans le cadre des contrats de restauration ou services de *facilities management* sont comptabilisés en réduction du coût des ventes ;
- ceux liés à des achats faits dans le cadre de services de gestion des approvisionnements sont comptabilisés en chiffre d'affaires.

Ils sont généralement reconnus durant la période pendant laquelle les achats sont effectués, sur la base des volumes achetés pendant la période et du taux de remise contractuel. Ceux qui dépendent de l'atteinte de certains seuils sont reconnus en proportion des achats déjà réalisés dès lors que le Groupe estime probable le fait que les volumes d'achat dépasseront les seuils contractuels définis. Dans les cas où le Groupe n'estime pas probable que ses volumes d'achat dépasseront ces seuils contractuels, ces éléments sont reconnus dès lors que ces seuils sont atteints. Les remises, rabais et ristournes fixes sont reconnus immédiatement sauf si certaines conditions doivent être remplies pour les acquérir, ou s'il existe une relation clairement établie entre ce montant promis et les volumes d'achats futurs. Dans de tels cas, le Groupe reconnaît ces remises, rabais et ristournes fixes sur la durée de l'engagement.

### **Tableau de flux de trésorerie**

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

## 4.1 Information sectorielle

### *Principes comptables*

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-dessous est établie sur la base des données de gestion interne telles qu'elles sont suivies par le Comité Exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel : Services sur Site, d'une part, et Services Avantages & Récompenses, d'autre part.

Pour l'activité Services sur Site, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation sont suivis par segments mondiaux de clientèle. Ces segments mondiaux de clientèle répondent à la définition de secteurs opérationnels selon IFRS 8.

Les secteurs opérationnels et regroupements de secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

- l'activité Services sur Site :
  - Entreprises & Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les autres activités non segmentées,
  - Santé, regroupé avec Seniors,
  - Éducation, regroupant Écoles et Universités ;
- l'activité Services Avantages & Récompenses.

Les secteurs opérationnels ayant fait l'objet de regroupements, au sein de chacune de ces activités, réalisent des opérations similaires, tant par la nature des services rendus que par les processus et méthodes employés pour fournir ces services, et présentent des caractéristiques économiques communes, notamment des taux de marge relativement proches.

Les actifs et passifs sectoriels ne sont pas présentés, ces éléments ne faisant pas partie de la mesure de la performance de chaque secteur par le principal décideur opérationnel.

Depuis le début de l'exercice 2019-2020, dans certains pays européens et asiatiques, des contrats ont été réaffectés des segments Santé & Seniors et Éducation au segment Entreprises & Administrations. Les données comparatives n'ont pas été retraitées, compte tenu du faible impact de ces changements.

Aucun client du Groupe ni aucun contrat ne contribuent à plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

### 4.1.1 Par secteur d'activité

#### **Exercice 2019-2020**

(en millions d'euros)		Services sur Site	Entreprises & Administrations	Santé & Seniors	Éducation	Services Avantages & Récompenses	Éliminations et coûts de support centraux	Total Groupe
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	de	18 554	10 265	4 815	3 475	767	-	19 322

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 34**

Ventes interactivités (Groupe)	-	-	-	-	5	(5)	-
<b>TOTAL D'AFFAIRES</b>	<b>CHIFFRE</b>	<b>18</b>					<b>19</b>
	<b>554</b>	<b>10 265</b>	<b>4 815</b>	<b>3 475</b>	<b>773</b>	<b>(5)</b>	<b>322</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> <sup>(1)</sup>	<b>478</b>	<b>110</b>	<b>293</b>	<b>75</b>	<b>202</b>	<b>(123)</b>	<b>557</b>

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

**Exercice 2018-2019**

(en millions d'euros)	Services sur Site	Entreprises & Administrations	Santé & Seniors	Éducation	Services Avantages & Récompenses	Éliminations et coûts de support centraux	Total Groupe
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	21 067	11 577	5 210	4 280	888	-	21 954
Ventes interactivités (Groupe)	-	-	-	-	4	(4)	-
<b>TOTAL D'AFFAIRES</b>	<b>CHIFFRE</b>	<b>21</b>					<b>21</b>
	<b>067</b>	<b>11 577</b>	<b>5 210</b>	<b>4 280</b>	<b>892</b>	<b>(4)</b>	<b>954</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> <sup>(1)</sup>	<b>1 049</b>	<b>487</b>	<b>342</b>	<b>220</b>	<b>276</b>	<b>(133)</b>	<b>1 193</b>

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

**4.1.2 Par pays significatif**

L'activité du Groupe est répartie sur 64 pays dont deux ayant un chiffre d'affaires représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé : la France (son pays d'immatriculation) et les États-Unis. Le chiffre d'affaires et les actifs non courants de ces pays sont les suivants :

**Au 31 août 2020**

(en millions d'euros)	France	États-Unis	Autres	Total
Chiffre d'affaires (hors Groupe)	2 405	7 634	9 282	19 322
Actifs non courants <sup>(1)</sup>	1 773	4 016	3 316	9 106

(1) Ecart d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, investissements clients et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location comptabilisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 en application de la norme IFRS 16.

**Au 31 août 2019**

(en millions d'euros)	France	États-Unis	Autres	Total
Chiffre d'affaires (hors Groupe)	2 852	9 069	10 033	<b>21 954</b>
Actifs non courants <sup>(1)</sup>	1 851	4 085	3 016	<b>8 952</b>

(1) Ecarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et investissements clients.

**4.1.3 Par ligne de services**

Le chiffre d'affaires par ligne de services se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
Services de restauration	11 181	13 998
Services de <i>facilities management</i>	7 373	7 068
<b>Total Services sur Site</b>	<b>18 554</b>	<b>21 067</b>
<b>Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>773</b>	<b>892</b>
Éliminations	(5)	(4)
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE</b>	<b>19 322</b>	<b>21 954</b>

**4.2 Charges d'exploitation et autres charges et produits opérationnels****4.2.1 Charges opérationnelles par nature**

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions <sup>(1)</sup>	(938)	(382)
Charges de personnel		
• Salaires	(7 751)	(8 250)
• Autres charges de personnel <sup>(2)</sup>	(2 232)	(2 380)
Achats consommables et variations de stocks	(4 751)	(5 784)

Autres natures de charges <sup>(3)</sup>	(3 591)	(4 107)
<b>TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES NETTES</b>	<b>(19 263)</b>	<b>(20 902)</b>

(1) Y compris dotation aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location comptabilisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 en application de la norme IFRS 16 (278 millions d'euros sur l'exercice 2019-2020).

(2) Les autres charges de personnel incluent principalement les charges sociales. Elles comprennent également les charges relatives aux plans à prestations définies (note 5.1), aux régimes de retraites à contribution définie (note 5.1) et aux actions attribuées gratuitement (note 5.2.1).

(3) Les autres charges comprennent principalement les honoraires, les autres achats consommés, les frais de sous-traitance et frais de déplacements, ainsi que la charge de loyers relative aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur et la part variable des paiements locatifs (non pris en compte pour la détermination des dettes locatives). Le montant comptabilisé au cours de l'exercice 2018-2019 comprenait la totalité des loyers relatifs aux contrats de location simple en application d'IAS 17.

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, des mesures importantes ont été prises sur site et au niveau des fonctions supports. Les aides gouvernementales relatives aux mesures de chômage partiel dont a bénéficié le Groupe ont été comptabilisées en déduction des charges de personnel, conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

#### 4.2.2 Autres charges et produits opérationnels

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
Gains liés à des changements de périmètre	2	9
Gains liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	2	1
Autres	3	1
<b>AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation	(191)	(46)
Coûts liés aux acquisitions	(9)	(11)
Pertes liées à des changements de périmètre <sup>(1)</sup>	(14)	-
Pertes liées aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	(4)	(4)
Amortissements des actifs incorporels acquis et pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs non-courants <sup>(1)</sup>	(273)	(85)
Autres	(19)	(6)
<b>AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>(510)</b>	<b>(152)</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>(503)</b>	<b>(141)</b>

(1) Dont pertes de valeur sur actifs non-courants pour 249 millions d'euros sur l'exercice 2019-2020 (45 millions d'euros sur l'exercice 2018-2019), dont 92 millions d'euros sur les écarts d'acquisition, 122 millions d'euros sur les actifs non-courants de contrats clients.

### 4.3 Besoin en fonds de roulement

#### 4.3.1 Créances d'impôts, créances clients et autres créances

##### Principes comptables

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat.

Elles font l'objet d'une dépréciation, correspondant aux pertes attendues estimées, déterminées par application d'une matrice de dépréciation (application du modèle de dépréciation simplifié prévu par la norme IFRS 9). Cette approche consiste à appliquer, par tranche de la balance âgée, un taux de dépréciation fonction de l'historique de pertes de crédit ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte des éléments de nature prospective.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020			Au 31 août 2019		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
<b>Créances d'impôts <sup>(1)</sup></b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>113</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>125</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	5	-	5	7	-	7
Clients et comptes rattachés	3 622	(145)	3 478	3 947	(137)	3 810
Autres créances d'exploitation	373	(13)	360	523	(13)	510
Charges constatées d'avance	198	-	196	289	-	289
Créances diverses hors exploitation	28	-	28	10	-	10
<b>Clients et autres créances</b>	<b>4 226</b>	<b>(158)</b>	<b>4 067</b>	<b>4 777</b>	<b>(150)</b>	<b>4 626</b>

(1) Au 31 août 2019, montant après déduction de créances cédées, dont notamment des créances de crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) pour un montant total de 41 millions d'euros, qui ont été décomptabilisées dans la mesure où cette opération de cession transfère au cessionnaire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances (aucune créance cédée au titre de l'exercice 2019-2020).

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 août 2020 et au 31 août 2019 par maturité s'établit de la façon suivante :

Répartition des créances clients échues au 31 août :	Au 31 août 2020		Au 31 août 2019	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 38**

Terme échu depuis moins de 3 mois	403	(8)	510	(11)
Terme échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	81	(17)	88	(8)
Terme échu depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois	58	(13)	51	(13)
Terme échu depuis plus de 12 mois	104	(81)	117	(83)
<b>Total des créances clients échues au 31 août</b>	<b>646</b>	<b>(120)</b>	<b>765</b>	<b>(115)</b>
Total des créances non échues au 31 août	2 975	(25)	3 182	(22)
<b>Total des créances clients au 31 août</b>	<b>3 622</b>	<b>(145)</b>	<b>3 947</b>	<b>(137)</b>

Au cours des exercices présentés, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières avérées de ses clients. Par ailleurs et compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées.

Néanmoins, l'augmentation du taux moyen de dépréciation (pertes de crédit attendues comptabilisées rapportées à la valeur brute des créances) reflète l'augmentation du risque de crédit engendrée par la dégradation de l'environnement économique et commercial résultant de la crise sanitaire du Covid-19.

**4.3.2 Dettes fournisseurs et autres dettes**

*Principes comptables*

Les dettes fournisseurs et autres dettes entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale, dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné leur caractère court terme.

Le groupe Bellon a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays d'implantation. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, le *factor*, organisées par Bellon.

Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- le Groupe signe un contrat cadre avec le *factor* par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs au *factor* et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;
- les fournisseurs du Groupe, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec le *factor*, par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, bénéficiant de conditions tenant compte du risque de crédit du groupe Bellon.

Les dettes sociales comprennent notamment les avantages au personnel à court terme (cf. note 5.1).

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Dettes d'exploitation	183	158
Autres dettes hors exploitation	13	13
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>196</b>	<b>171</b>
Clients avances et acomptes reçus sur commandes	447	483
Fournisseurs et comptes rattachés	1 900	2 517
Dettes sociales	1 026	1 184
Dettes fiscales	335	327
Autres dettes d'exploitation	136	151
Produits constatés d'avance	115	135
Autres dettes hors exploitation	63	94
<b>Fournisseurs et autres dettes courantes</b>	<b>4 022</b>	<b>4 892</b>
<b>Total Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>4 218</b>	<b>5 063</b>

Le montant des créances cédées par les fournisseurs de Bellon au 31 août 2020 dans le cadre des programmes d'affacturage inversé est de 205 millions d'euros (431 millions d'euros au 31 août 2019).

Le Groupe a maintenu le classement des dettes fournisseurs qui font l'objet d'un financement en date de clôture au sein du total des dettes fournisseurs.

Répartition des dettes fournisseurs et autres dettes par échéances	Valeurs comptables	Valeurs contractuelles non actualisées
(en millions d'euros)		
Échéances à moins de 3 mois	2 793	2 793
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	299	299
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	846	846
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	203	220
Échéances à plus de 5 ans	74	75
<b>Total Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>4 217</b>	<b>4 233</b>

#### 4.4 Investissements clients

##### *Principes comptables*

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe est amené à réaliser des contributions financières. Il peut s'agir, par exemple de participations au financement de matériels et aménagements de locaux des clients nécessaires à la réalisation de ses prestations ou autres participations financières qui sont récupérées sur la durée du contrat. La durée d'amortissement est généralement inférieure à 10 ans mais elle peut s'étendre au-delà en fonction de la durée du contrat. L'amortissement de ces actifs est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la durée de la prestation.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation du montant net des investissements clients est présentée dans les flux d'investissements.

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
<b>Investissements clients au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>626</b>	<b>558</b>
Augmentations de l'exercice	117	137
Diminutions de l'exercice	(106)	(105)

Pertes de valeur	(25)	-
Variations de périmètre	-	1
Écarts de conversion	(37)	35
<b>Investissements clients au 31 août</b>	<b>575</b>	<b>626</b>

#### 4.5 Activité Services Avantages & Récompenses

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Clients et autres créances	1 274	1 226
Fournisseurs et autres dettes <sup>(1)</sup>	(293)	(292)
Chèques et Cartes de Services à rembourser <sup>(2)</sup>	(3 117)	(2 981)
<i>Chèques et cartes en circulation</i>	<i>(2 604)</i>	<i>(2 414)</i>
<i>Chèques et cartes à payer</i>	<i>(352)</i>	<i>(458)</i>
<i>Autres <sup>(1)</sup></i>	<i>(161)</i>	<i>(109)</i>
<b>Besoin en fonds de roulement hors actifs financiers et fonds réservés de l'activité Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>(2 136)</b>	<b>(2 048)</b>
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	1 103	1 120
<i>Fonds réservés</i>	<i>770</i>	<i>678</i>
<i>Valeurs mobilières de placement &gt; 3 mois</i>	<i>333</i>	<i>442</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	996	1 042
Découverts bancaires	(16)	(25)
<b>Trésorerie opérationnelle de l'activité Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>2 082</b>	<b>2 136</b>

(1) Y compris opérations intragroupes.

(2) Les Chèques et Cartes de Services à rembourser sont comptabilisés en passif courant et à leur juste valeur, qui correspond à la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à Sodexo mais non encore remboursés aux affiliés.

## **Note 5 Effectifs, avantages du personnel et paiements fondés sur des actions**

### **5.1 Avantages au personnel**

#### *Principes comptables*

##### **Avantages à court terme**

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

##### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi suivies par le Groupe en application d'IAS 19 « Avantages du personnel » sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte des hypothèses macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation).

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, l'écart entre le rendement des actifs de régime et le produit inclus en résultat financier au titre des actifs de régime ainsi que, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La modification du niveau de prestation d'un régime existant ou la création d'un nouveau régime à prestations définies constituent des coûts des services passés reconnus immédiatement en résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la comptabilisation des différents éléments relatifs aux plans est la suivante :

- l'obligation nette des actifs de couverture est comptabilisée en non courant au passif de l'état consolidé de la situation financière lorsque les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture ;
- les montants relatifs aux plans sont comptabilisés en non courant à l'actif de l'état consolidé de la situation financière lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut excéder la valeur actualisée de tout avantage disponible sous la forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime ;

- la charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
  - les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, le coût des services passés et les effets des liquidations de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel,
  - le coût (produit) financier sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé en appliquant au passif (à l'actif) net le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice.

Le Groupe participe à des plans multi-employeurs (notamment aux États-Unis). Les organismes gestionnaires de ces plans ne sont pas en mesure de communiquer les informations nécessaires pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ; ces plans sont donc comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

#### **Autres avantages à long terme au personnel**

Les autres avantages à long terme au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passif non courant tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels et les coûts des services passés dus à la modification d'un régime existant ou à la création d'un nouveau régime sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

#### **5.1.1 Avantages à long terme**

(en millions d'euros)	<b>Au 31 août 2020</b>	<b>Au 31 août 2019</b>
Avantages postérieurs à l'emploi - Actif net de retraites <sup>(1)</sup>	(3)	(4)
Avantages postérieurs à l'emploi - Passif net des plans à prestations définies	196	245
Autres avantages à long terme au personnel	150	159
<b>Avantages au personnel</b>	<b>343</b>	<b>400</b>

*(1) Inclus dans les « autres actifs non courants » à l'actif de l'état consolidé de la situation financière.*

##### **5.1.1.1 Avantages postérieurs à l'emploi**

###### **Régimes à cotisations définies**

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure (l'organisme se charge en effet de verser aux salariés les montants qui leur sont dus et l'employeur n'aura pas à payer les cotisations supplémentaires au titre des exercices antérieurs ou de l'exercice en cours si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs).

Le montant des cotisations aux régimes à cotisations définies qui a été comptabilisé dans les charges opérationnelles s'élève à 442 millions d'euros pour l'exercice 2019-2020 (446 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019).

Les paiements du Groupe sont comptabilisés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

### **Régimes à prestations définies**

Les caractéristiques des principaux plans à prestations définies au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont essentiellement constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la Société. Ces engagements sont couverts par les dettes constituées à cet effet au passif de l'état consolidé de la situation financière ;
- au Royaume-Uni, les engagements, qui font l'objet d'une couverture par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :
  - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière ;
  - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur ;
  - il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 et d'augmenter les cotisations afin de résorber le déficit.

Le plan de retraite au Royaume-Uni est régulièrement évalué par l'actuaire du fonds conformément à la législation britannique. Celle-ci exige une valorisation actuarielle formalisée tous les trois ans et que tout déficit identifié lors de cette évaluation soit géré selon un accord mutuel entre les fiduciaires du fonds (le *Trustee* du plan de pensions) et Sodexo UK. Une consultation avec les membres du plan de retraite en vue de geler l'acquisition de droits futurs pour certains bénéficiaires a abouti, en octobre 2012, à la signature d'un accord entre le *Trustee* et Sodexo UK prévoyant que le plan ne resterait ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, qu'aux seuls salariés venant du secteur public, Sodexo UK ayant l'obligation légale de leur fournir certains avantages. Au cours de cette consultation Sodexo UK s'est également engagé, dans le cadre d'un plan de redressement du fonds sur 12 ans, à verser des contributions de 10 millions de livres par an sur 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et de 7,5 millions de livres par an sur les 7 années suivantes. Sodexo S.A. a émis en octobre 2012 une garantie maison mère en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans. La dernière évaluation a été finalisée en juillet 2016, Sodexo UK et le *Trustee* du plan de pensions s'étant mis d'accord pour maintenir le plan de contributions ainsi que les modalités de la garantie maison mère tels que décidés en octobre 2012.

Le 26 octobre 2018, un jugement a été rendu par la Haute Cour de Justice de Londres dans une affaire concernant le régime de retraite d'une autre entreprise, sur le sujet de l'égalisation des retraites minimales garanties (*Guaranteed Minimum Pension – GMP equalisation*) entre les femmes et les hommes. Ce jugement clarifie les dispositions législatives applicables et confirme l'obligation pour les fiduciaires des plans de retraite au Royaume-Uni (*Trustees*) de supprimer les inégalités sur les retraites minimales garanties des participants à ces plans. Les impacts de cette décision ont été comptabilisés sur l'exercice 2018-2019 et ne sont pas matériels.

En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- les Pays-Bas, où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Groupe a négocié aux Pays-Bas la transformation de ses régimes de retraite, passant de plans à prestations définies à des plans à cotisations définies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les droits accumulés jusqu'à cette date sous les anciens régimes demeurent figés et les plans restent comptabilisés en régimes à prestations définies, compte tenu des engagements d'indexation pris par Bellon au titre de ces régimes. Ces plans sont intégralement financés.

- l'Italie, où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR).

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 45**

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime ont évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019-2020			2018-2019		
	Obligatio n	Actif	Passif net	Obligatio n	Actif	Passif net
<b>Au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>1 452</b>	<b>(1 210)</b>	<b>242</b>	<b>1 203</b>	<b>(967)</b>	<b>236</b>
Charge/(Produit) inscrit au compte de résultat :	39	(19)	21	48	(25)	23
<i>Coût des services rendus au cours de l'exercice</i>	19	-	19	17	-	17
<i>Coût des services passés</i>	(2)	-	(2)	1	-	1
<i>Effet des règlements</i>	(0)	-	(0)	0	-	0
<i>Coût/(Produit) financier</i>	23	(19)	4	31	(25)	6
Pertes (gains) liés à la réévaluation :	5	(49)	(44)	145	(151)	(7)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques</i>	(4)	-	(4)	(8)	-	(8)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses financières</i>	13	(49)	(36)	199	(151)	48
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des effets d'expérience</i>	(4)	-	(4)	(47)	-	(47)
Écarts de conversion	5	(5)	-	(6)	8	2
Contributions effectuées par les participants au régime	2	-	2	1	-	1
Cotisations effectuées par l'employeur	-	(19)	(19)	0	(16)	(16)
Prestations servies prélevées sur les actifs de régime	(38)	38	-	(35)	35	-
Prestations servies non prélevées sur l'actif	(8)	-	(8)	(9)	-	(9)
Variation de périmètre et autres <sup>(1)</sup>	21	(20)	1	105	(93)	12

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 46**

<b>Au 31 août</b>	<b>1 478</b>	<b>(1 284)</b>	<b>194</b>	<b>1 452</b>	<b>(1 210)</b>	<b>242</b>
<i>Dont :</i>						
<i>Régimes partiellement financés</i>	1 350	(1 284)	65	1 321	(1 210)	110
<i>Régimes non financés</i>	129	-	129	131	-	131

(1) Y compris, pour l'exercice 2019-2020, une hausse de 15 millions d'euros de l'obligation et une variation d'actif du même montant, au titre de l'engagement retraite de 6 sociétés au Royaume-Uni pour lesquelles le client (secteur public) assume contractuellement la totalité du déficit du régime.

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des plans à prestations définies s'élèvent à 23 millions d'euros (23 millions d'euros au 31 août 2019) et se détaillent comme suit :

- une charge nette de 7 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 août 2019) est comptabilisée en coût des ventes ;
- une charge nette de 12 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 août 2019) est comptabilisée en charges administratives et commerciales ;
- la charge résiduelle de 4 millions d'euros est comptabilisée en résultat financier (cf. note 12.1).

Les actifs des régimes à prestations définies se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	<b>Au 31 août 2020</b>	<b>Au 31 août 2019</b>
Actions	311	256
Obligations	22	16
Biens immobiliers	71	71
Trésorerie	39	26
Fonds de placement	249	238
Assurances et autres	592	603
<b>Total Actifs de régime</b>	<b>1 284</b>	<b>1 210</b>

Les gains actuariels nets constatés sur l'obligation au titre des changements d'hypothèses financières s'élèvent à 13 millions d'euros dont 12 millions d'euros au Royaume-Uni, provenant essentiellement de la mise à jour du taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sur les principaux pays pour les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2020 et au 31 août 2019 sont les suivantes :

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 47**

<b>Au 31 août 2020</b>	<b>France Pays-Bas</b>		<b>Royaume-Uni <sup>(4)</sup></b>	<b>Italie</b>
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	1,2 %	0,95 %	1,7 %	0,65%
Taux d'augmentation des salaires à long terme <sup>(2)</sup>	2,25 %	N/A	3,4 %	N/A
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2,1 %-2,9 % <sup>(3)</sup>	1,75 %
Montant du passif net (en millions d'euros)	88	1	4	18
Duration moyenne (en années)	9	19	19	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué inflation comprise.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 2,9 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2,1 % pour l'exercice 2019-2020.

(4) Hors engagement de retraite de 104 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

<b>Au 31 août 2019</b>	<b>France</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>Royaume-Uni <sup>(4)</sup></b>	<b>Italie</b>
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	0,75 %-1,25 %	1,25 %-2,25 %	1,8 %-2,8 %	0,3 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme <sup>(2)</sup>	2,75 %	2 %	3,5 %	N/A
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2 %-3 % <sup>(3)</sup>	1,75 %
Montant du passif net (en millions d'euros)	91	10	38	20
Duration moyenne (en années)	12	20	19	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué inflation comprise.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2 % pour l'exercice 2018-2019.

(4) Hors engagement de retraite de 90 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

Par rapport aux hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus, et en excluant l'engagement de retraite de 104 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant), une baisse de 1 % du taux d'actualisation porterait le montant total de l'obligation brute à 1 642 millions d'euros (contre 1 373 millions d'euros sur la base des hypothèses retenues au 31 août 2020). Une hausse de 0,5 % du taux d'inflation à long terme porterait le montant total de l'obligation brute à 1 461 millions d'euros.

Sur la base d'une estimation raisonnablement déterminée, le Groupe versera 18 millions d'euros aux régimes sur l'année 2020-2021.

### **Régimes multi-employeurs**

Aux États-Unis, à la date de clôture de l'exercice, le groupe participe à 78 régimes multi-employeurs à prestations définies aux termes d'accords collectifs avec des organisations syndicales qui couvrent les salariés qu'elles représentent. Les risques associés à la participation à ces régimes multi-employeurs sont différents de ceux des régimes relevant d'un seul employeur dans la mesure où :

- les actifs apportés à un régime multi-employeur sont utilisés pour financer les avantages des bénéficiaires du régime, y compris les bénéficiaires des autres employeurs participant au régime ;
- si un régime multi-employeur est considéré comme étant en situation « critique » au sens du *US Pension Protection Act* de 2006, un plan de refinancement doit être mis en place, ce qui peut résulter en un accroissement de la contribution de la société au régime ;
- si un employeur cesse de contribuer au régime, la partie non financée des obligations du régime peut devoir être assumée par la société et les autres employeurs participant au régime ;
- si la société cesse de participer à un régime multi-employeur, totalement ou en partie, au-delà d'un certain seuil, ou si en substance, tous les employeurs cessent de participer au régime, il peut être exigé de la société qu'elle verse au régime un montant correspondant au passif au titre du retrait du régime multi-employeur. Ce montant est fonction de la part non financée du régime, pondérée par la part de la société dans le total des contributions du régime.

La société ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations du régime, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et au coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

La contribution de Bellon aux régimes multi-employeurs aux États-Unis s'élève à 8 millions d'euros pour l'exercice 2019-2020 (13 millions d'euros en 2018-2019). Du total de ces contributions, respectivement 49 % et 1 % ont été réalisées au titre de régimes dont le statut est considéré comme « critique » ou « menacé » au sens du *US Pension Protection Act* de 2006, sur la base de la dernière information fournie sur le statut du régime. Un régime est généralement qualifié comme étant en statut « critique » lorsque son taux de financement est inférieur à 65 %, entre autres critères et en statut « menacé » lorsqu'il est financé dans une fourchette comprise entre 65 et 80 %, entre autres critères.

#### **5.1.1.2 Autres avantages à long terme au personnel**

Les autres avantages au personnel, qui s'élèvent à 150 millions d'euros au 31 août 2020 (159 millions d'euros au 31 août 2019) comprennent principalement des montants liés à l'épargne salariale aux États-Unis (*Deferred Compensation*) ainsi que les engagements relatifs aux médailles du travail.

La charge comptabilisée au titre de ces avantages au cours de l'exercice 2019-2020 s'élève à 16 millions d'euros (9 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019), dont 2 millions d'euros enregistrés en résultat financier relatifs aux plans d'Épargne Salariale aux États-Unis (2 millions d'euros pour l'exercice 2018-2019).

## **5.2 Paiements fondés sur des actions**

### *Principes comptables*

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'octroi.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action à cette date qui a été diminuée pour tenir compte des dividendes non versés aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition des droits et, si applicable, d'une décote d'incessibilité après la période d'acquisition. Celle-ci a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de vente à terme des actions incessibles et d'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, sur la base de paramètres de marché. La juste valeur des actions attribuées gratuitement soumise à un objectif de *Total Shareholder Return* (condition de performance de marché) a été évaluée à partir d'un modèle de type binomial, prenant en compte les conditions sous lesquelles les actions seront attribuées.

Le Groupe réexamine annuellement le nombre d'actions attribuées gratuitement qui seront probablement livrées au regard des conditions d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

### **5.2.1 Plans d'attribution gratuite d'actions**

#### **Principales caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions**

Les plans d'attribution gratuite d'actions répondent aux règles suivantes :

- les actions sont attribuées gratuitement sous réserve d'une condition de présence ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance ;
- pour les plans attribués en 2015, la condition de présence requise au sein du Groupe Bellon, à compter de la date d'attribution, est de 2 ou 3 ans pour les résidents fiscaux français (selon que la livraison des actions est soumise ou non à condition de performance) et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français ; l'attribution gratuite d'actions aux résidents fiscaux français est également assortie d'une période d'incessibilité des actions pendant 2 ans suivant la période d'acquisition des droits ;
- pour les plans attribués à compter de 2016, la condition de présence requise au sein du Groupe Bellon, à compter de la date d'attribution, est de 4 ans pour tous les bénéficiaires, sans clause d'incessibilité des actions ;
- jusqu'en 2018, la portion des actions soumises à condition de performance varie de 0 à 80 %, en fonction du nombre d'actions attribuées, sauf pour le Directeur Général dont l'intégralité des actions est soumise à condition de performance ;
- à compter de 2019, l'intégralité des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe est soumise à condition de performance.

Les conditions de performance hors marché présentent les caractéristiques suivantes :

## **BELLON S.A.**

### ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

***Exercice clos le 31 août 2020 – Page 50***

- pour les plans attribués en 2015, la condition de performance hors marché est fonction d'une progression annuelle du résultat net part du Groupe sur trois années ;
- pour les plans attribués à partir de 2016, la condition de performance hors marché est fonction d'une progression annuelle du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et hors effets de change sur 4 ans. Pour le plan 2018, une partie des actions attribuées est également conditionnée par l'atteinte des objectifs de responsabilité d'entreprise. En 2019, est venue s'ajouter une condition de progression de croissance interne.

Les conditions de performance de marché, applicables à compter du plan 2015, pour une partie des actions attribuées, présentent les caractéristiques suivantes :

- pour le plan attribué en 2015, une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe sont soumises à un objectif de *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR mesure le rendement de l'action pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte l'appréciation du cours de Bourse et le dividende. Pour les plans attribués en 2015, le TSR de l'action doit avoir progressé au minimum de 20 % entre le 31 août 2014 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017-2018, en janvier 2018 ;
- pour les plans attribués en 2016 et 2017, une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi qu'aux bénéficiaires de plus de 1 000 actions pour le plan 2017, sont soumises à un objectif TSR. Le TSR de l'action doit être positif et surperformer l'Indice CAC 40 GR (dividendes réinvestis) publié par Euronext entre le 27 janvier 2016 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018-2019 pour le plan 2016, entre le 25 janvier 2017 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019-2020 pour le plan 2017 ;
- pour le plan attribué en 2018, pour une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi que pour les bénéficiaires de plus de 250 actions, le TSR de Sodexo est comparé à deux groupes de pairs. Le premier groupe de pairs est composé de 12 sociétés sélectionnées pour leur taille, une activité proche et une appartenance au secteur des services communs externalisés. Le second groupe de pairs est composé des sociétés du CAC 40. Dans les deux cas, les actions seront attribuées en fonction du rang de Sodexo dans le groupe de pairs, aucune action n'étant attribuée en dessous du 3<sup>e</sup> quartile. Le cours de Bourse de départ retenu sera la moyenne des cours de Bourse durant les trente (30) jours calendaires précédents la Date d'Attribution du Plan. Le cours de Bourse final retenu pour mesurer la performance boursière globale sera la moyenne des cours de Bourse des trente (30) jours calendaires précédant la date d'appréciation de la performance qui aura lieu le 27 mars 2022 ;
- pour le plan attribué en 2019, le TSR de Sodexo est comparé au groupe de pair de 12 sociétés sélectionnées pour leur taille, une activité proche et une appartenance au secteur des services communs externalisés. Cette condition s'applique uniquement au Directeur général et aux membres du Comité Exécutif Groupe.

### **Mouvements sur les exercices 2019-2020 et 2018-2019**

Le tableau suivant indique les mouvements d'actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice :

	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>
<b>Nombre en début d'exercice</b>	<b>3 241 464</b>	<b>3 025 219</b>
Attribuées pendant l'exercice	10 000	845 090

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 51**

Annulées pendant l'exercice	(354 213)	(170 620)
Livrées pendant l'exercice	(449 497)	(458 225)
<b>Nombre en fin d'exercice</b>	<b>2 447 754</b>	<b>3 241 464</b>

La juste valeur moyenne pondérée des actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice 2019-2020 est de 88,41 euros (91,3 euros pour les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2018-2019).

Le tableau suivant précise les dates d'attribution des actions attribuées gratuitement et les hypothèses utilisées pour estimer leur juste valeur à la date d'attribution ainsi que le nombre en circulation au 31 août 2020 :

Date d'attribution du plan		Période d'acquisition des droits (en années)	Durée d'incessibilité (en années)	Taux attendu de rendement des dividendes (en %)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Taux d'emprunt (en %)	Volatilité <sup>(1)</sup> (en %)	Nombre d'actions en circulation au 31 août
27 avril 2015	France	3	2	2,5 %	0,1 %	5,2 %	21 %	-
27 avril 2015	International	4	N/A	2,5 %	0,2 %	5,2 %	21 %	-
1 déc. 2015	France	2	2	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	-
1 déc. 2015	France	3	2	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	-
1 déc. 2015	International	4	N/A	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	-
27 avril 2016	International	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	-
30 sept. 2016	International	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	11 300
30 nov. 2016	International	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	10 000
20 avril 2017	International	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 %	765 814
14 sept. 2017	International	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 %	13 000
27 avril 2018	International	4	N/A	2,7 %	0 %	N/A	21,3 %	820 460

Date d'attribution du plan	Période d'acquisition des droits (en années)	Durée d'incessibilité (en années)	Taux attendu de rendement des dividendes (en %)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Taux d'emprunt (en %)	Volatilité <sup>(1)</sup> (en %)	Nombre d'actions en circulation au 31 août
13 sept. 2018	International	4	N/A	2,7 %	0 %	21,3 %	32 400
19 juin 2019	International	4	N/A	3,0 %	0 %	21,9 %	784 780
6 nov. 2019	International	4	N/A	3,0 %	0 %	21,9 %	10 000
<b>Total</b>							<b>2 447 754</b>

(1) La volatilité de l'action Sodexo est applicable pour la part des actions attribuées qui est soumise à la condition de performance de marché (TSR). La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique sur 5 ans et de la volatilité implicite attendue par le marché.

## 5.2.2 Charge comptabilisée au cours de l'exercice

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2019-2020 au titre des actions attribuées gratuitement est de 39 millions d'euros (contre 33 millions d'euros au titre de l'exercice 2018-2019).

## 5.3 Effectifs

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
<b>Total des effectifs au 31 août</b>	<b>422 723</b>	<b>470 247</b>

Au cours de l'exercice 2019-2020, le groupe s'est séparé de 38 000 collaborateurs dans l'ensemble de ses segments en raison de la crise sanitaire.

## 5.4 Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Bellon S.A.

Les rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Bellon S.A en poste respectivement au 31 août 2020 et au 31 août 2019 pour les exercices 2019-2020 et 2018-2019 se décomposent comme suit :

(en euros)	2019-2020	2018-2019
Rémunérations versées par Bellon S.A. aux mandataires sociaux	850 015	961 680
Jetons de présence versés par Bellon S.A. aux mandataires sociaux	250 000	240 000
Jetons de présence versés par Sodexo S.A. aux mandataires communs	154 600	200 600
Rémunérations et avantages versées par des filiales de Sodexo aux mandataires commun	808 777	926 149
<b>TOTAL</b>	<b>2 063 392</b>	<b>2 328 429</b>

Ces avantages incluent les jetons de présence, les rémunérations et avantages de toute nature versés (ou procurés sur la période pour des fonctions exercées) par les sociétés Bellon SA, Sodexo SA et/ou les sociétés du Groupe Sodexo.

## **Note 6 Ecarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles**

### **6.1 Écarts d'acquisition**

#### *Principes comptables*

##### **Écarts d'acquisition**

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne écarts d'acquisition.

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

##### **Acquisitions à conditions avantageuses**

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

##### **Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle**

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une

acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris les écarts d'acquisition) reste inchangée.

**Ajustements et/ou compléments de prix**

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

La variation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Augmentat ions de l'exerci ce	Diminuti ons de l'exer cice	Pertes de valeur	Reclas sement s	Écarts de conver sion	Au 31 août 2020
Services aux Entreprises	1 024	4	-	-	(35)	(55)	938
Services aux Gouvernements	362	-	-	-	(34)	(6)	322
Sports & Loisirs	439	-	-	(64)	18	(24)	369
Énergie & Ressources	329	-	-	-	(15)	(25)	289
Autres activités non segmentées	438	13	-	-	88	(15)	523
<b>Entreprises &amp; Administrations</b>	<b>2 591</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>(64)</b>	<b>23</b>	<b>(125)</b>	<b>2 441</b>
Santé	1 040	-	-	-	(60)	(61)	920
Seniors	554	53	-	-	48	(40)	616
<b>Santé &amp; Seniors</b>	<b>1 595</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>	<b>(101)</b>	<b>1 536</b>
Écoles	441	5	(9)	(4)	73	(21)	484
Universités	901	-	-	-	(85)	(60)	756
<b>Éducation</b>	<b>1 342</b>	<b>5</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>(12)</b>	<b>(81)</b>	<b>1 240</b>

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 55**

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Augmentat ions de l'exerci ce	Diminuti ons de l'exer cice	Pertes de valeur	Reclas s s	Écarts de conver sion	Au 31 août 2020
<b>Services sur Site</b>	<b>5 528</b>	<b>75</b>	<b>(9)</b>	<b>(68)</b>	<b>-</b>	<b>(307)</b>	<b>5 217</b>
<b>Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>631</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>(72)</b>	<b>547</b>
<b>Sodexo</b>	<b>206</b>						<b>206</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>6 364</b>	<b>87</b>	<b>(9)</b>	<b>(92)</b>	<b>-</b>	<b>(379)</b>	<b>5 970</b>

Le Groupe a reconnu des pertes de valeur de 92 millions d'euros, principalement sur le segment Sports & Loisirs (cf. note 6.4 « Dépréciation »).

Les reclassements opérés sur l'exercice résultent essentiellement de la réaffectation, depuis le début de l'exercice 2019-2020, de contrats dans certains pays européens et asiatiques (transfert des segments Santé & Seniors et Éducation au segment Entreprises & Administrations).

(en millions d'euros)	Au 31 août 2018	Augmentatio ns de l'exercice	Diminution s de l'exerci ce	Écarts de conversi on	Au 31 août 2019
Services aux Entreprises	1 001	-	-	23	1 024
Services aux Gouvernements	359	-	-	3	362
Sports & Loisirs	415	6	-	18	439
Énergie & Ressources	320	-	-	10	329
Autres activités non segmentées	325	107	-	7	438
<b>Entreprises &amp; Administrations</b>	<b>2 420</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>62</b>	<b>2 591</b>
Santé	998	-	-	42	1 040
Seniors	424	117	-	14	554
<b>Santé &amp; Seniors</b>	<b>1 422</b>	<b>117</b>	<b>-</b>	<b>56</b>	<b>1 595</b>
Écoles	352	78	-	11	441
Universités	855	-	-	46	901

<b>Éducation</b>	<b>1 207</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>1 342</b>
<b>Services sur Site</b>	<b>5 049</b>	<b>307</b>	<b>-</b>	<b>174</b>	<b>5 528</b>
<b>Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>615</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>631</b>
<b>Sodexo</b>	<b>260</b>				<b>260</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>5 870</b>	<b>307</b>	<b>-</b>	<b>188</b>	<b>6 364</b>

Au cours de l'exercice 2018-2019, des écarts d'acquisition ont été constatés pour un montant global de 307 millions d'euros, suite notamment aux acquisitions d'*International Club of Suppliers*, de *Novae Restauration*, d'*Alliance in Partnership* pour l'activité Écoles, de *Pronep* pour l'activité Seniors et à la prise de contrôle de *Crèches de France*, de *The Good Care Group*, de *Domicil +* et d'*Elly & Stoffl* pour l'activité Services aux Particuliers et à Domicile. En outre, un ajustement de l'écart d'acquisition relatif à *Centerplate Inc.* a été constaté sur le segment Sports & Loisirs.

## 6.2 Autres immobilisations incorporelles

### *Principes comptables*

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultant de droits légaux ou contractuels sont comptabilisées à leur juste valeur séparément de l'écart d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles, sauf certaines marques dont la durée d'utilité n'est pas limitée, sont des immobilisations à durée d'utilité déterminée et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes en fonction de leur durée d'utilité prévue :

Progiciels de gestion intégrés	3-7 ans
Logiciels	3-4 ans
Brevets et licences	2-10 ans
Relations clientèle	3-20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3-20 ans

Les marques acquises dont la durée de vie est déterminée sont amorties, sur une durée généralement inférieure à dix ans. Certaines marques, pour lesquelles le Groupe estime

que la période pendant laquelle elles pourront être utilisées n'est pas limitée, notamment sur la base de critères de pérennité et de notoriété, ne font pas l'objet d'amortissement. Les durées d'amortissement des relations clientèles reconnues dans le cadre de regroupement d'entreprises sont déterminées par le management en fonction du taux d'attrition estimé des contrats (durée maximale de 20 ans).

Les coûts liés à l'acquisition de licences et logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 6.2.1 Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Licences et logiciel s	Relations clientèle, marques et autres incorporels	Total
<b>Valeurs brutes au 31 août 2018</b>	<b>577</b>	<b>847</b>	<b>1 424</b>
Acquisitions	106	82	188
Cessions/Mises au rebut	(36)	(6)	(42)
Écarts de conversion	9	28	37
Reclassements	(4)	(13)	(17)
Variations de périmètre	-	42	42
Autres variations	-	-	-
<b>Valeurs brutes au 31 août 2019</b>	<b>652</b>	<b>980</b>	<b>1 632</b>
Acquisitions	116	54	170
Cessions/Mises au rebut	(52)	(57)	(109)
Écarts de conversion	(26)	(66)	(92)
Reclassements	(15)	15	-
Variations de périmètre	3	-	3
Autres variations	-	-	-

Valeurs brutes au 31 août 2020	679	927	1 605
--------------------------------	-----	-----	-------

## 6.2.2 Amortissements et pertes de valeur des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Licences et logiciel s	Relations clientèle, marques et autres incorporels	Total
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2018</b>	<b>(376)</b>	<b>(344)</b>	<b>(720)</b>
Dotations aux amortissements	(63)	(63)	(126)
Reprise d'amortissements	34	4	38
Pertes de valeur	-	(24)	(24)
Écarts de conversion	(5)	(6)	(11)
Reclassements	2	10	12
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2019</b>	<b>(408)</b>	<b>(423)</b>	<b>(831)</b>
Dotations aux amortissements	(77)	(89)	(166)
Reprise d'amortissements	44	4	48
Pertes de valeur	(21)	(13)	(33)
Écarts de conversion	18	32	50
Reclassements	13	(13)	-
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2020</b>	<b>(432)</b>	<b>(501)</b>	<b>(933)</b>

Les amortissements sont comptabilisés en coût des ventes ou en charges commerciales et administratives à l'exception des amortissements portant sur les relations clientèle et les marques qui sont enregistrés en autres charges opérationnelles.

**6.2.3 Valeurs nettes des autres immobilisations incorporelles**

(en millions d'euros)	Licences et logiciel s	Relations clientèle, marques et autres incorporels	Total
Valeurs nettes au 31 août 2018	201	503	704
Valeurs nettes au 31 août 2019	244	557	801
<b>Valeurs nettes au 31 août 2020</b>	<b>247</b>	<b>425</b>	<b>673</b>

### 6.3 Immobilisations corporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les durées généralement retenues pour le Groupe sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Bateaux et pontons flottants (selon les composants)	5 à 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs corporels sont revues à chaque clôture et, le cas échéant, ajustées.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'un actif corporel pourrait subir une perte de valeur.

#### 6.3.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 août 2018</b>	<b>98</b>	<b>1 630</b>	<b>206</b>	<b>1 935</b>
Acquisitions	3	197	51	251

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 61**

Cessions/Mises au rebut	(1)	(102)	(12)	(115)
Écarts de conversion	-	23	4	27
Reclassements	2	6	(33)	(25)
Variations de périmètre	39	27	-	66
Autres variations	-	-	-	-
<b>Valeurs brutes au 31 août 2019</b>	<b>141</b>	<b>1 781</b>	<b>216</b>	<b>2 138</b>
Acquisitions	4	164	43	211
Cessions/Mises au rebut	(1)	(81)	(14)	(96)
Écarts de conversion	(2)	(71)	(6)	(78)
Reclassements	(7)	6	(24)	(25)
Variations de périmètre	1	9	-	9
Autres variations	-	-	-	-
<b>Valeur brutes au 31 août 2020</b>	<b>136</b>	<b>1 807</b>	<b>216</b>	<b>2 159</b>

Aucun actif corporel n'est donné en nantissement de passifs.

**6.3.2 Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles**

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2018</b>	<b>(51)</b>	<b>(1 138)</b>	<b>(126)</b>	<b>(1 316)</b>
Dotations aux amortissements	(9)	(185)	(22)	(216)
Reprise d'amortissements	-	84	13	97
Pertes de valeur	-	1	-	1
Écarts de conversion	-	(14)	(3)	(17)
Reclassements	1	21	3	25

Variations de périmètre	(14)	(14)	-	(28)
Autres variations	-	-	-	-
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2019</b>	<b>(73)</b>	<b>(1 246)</b>	<b>(135)</b>	<b>(1 454)</b>
Dotations aux amortissements	(8)	(184)	(24)	(216)
Reprise d'amortissements	-	69	8	77
Pertes de valeur	(13)	(48)	(3)	(64)
Écarts de conversion	1	46	4	51
Reclassements	5	8	5	19
Variations de périmètre	(1)	(6)	-	(6)
Autres variations	-	-	-	-
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2020</b>	<b>(87)</b>	<b>(1 362)</b>	<b>(144)</b>	<b>(1 593)</b>

Les amortissements sont comptabilisés en coûts des ventes ou en charges administratives et commerciales.

Le Groupe a reconnu des pertes de valeur à hauteur de 64 millions d'euros, dont 53 millions d'euros sur le segment Sports & Loisirs, principalement en France et en Amérique du Nord (cf. note 6.4 « Dépréciation des actifs non-courants »).

### 6.3.3 Valeurs nettes des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Immobilisations en cours et autres	Total
Valeurs nettes au 31 août 2018	47	492	80	619
Valeurs nettes au 31 août 2019	68	535	81	684
<b>Valeurs nettes au 31 août 2020</b>	<b>49</b>	<b>446</b>	<b>72</b>	<b>566</b>

## **6.4 Dépréciation des actifs non-courants**

### *Principes comptables*

#### **Dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée**

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur. Ces pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat sont réversibles.

#### **Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée**

Les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée (tels que certaines marques) font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les résultats sont ensuite confortés par l'analyse des données réelles au 31 août.

#### **Unités génératrices de trésorerie**

Les immobilisations, qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de dépréciation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe.

Les écarts d'acquisition sont généralement suivis avec un découpage par secteurs opérationnels, tels qu'ils ressortent de l'organisation du Groupe (voir note 4.1) :

- l'activité Services sur Site :
  - Entreprises & Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées,
  - Santé, regroupé avec Seniors,
  - Éducation, regroupant Écoles et Universités ;
- l'activité Services Avantages & Récompenses constitue quant à elle une seule UGT.

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisition ne sont pas réalisés à un niveau supérieur au secteur opérationnel avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle.

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- les écarts d'acquisition qui leur sont affectés dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les investissements clients et le besoin en fonds de roulement net.

#### **Indices de perte de valeur**

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les UGT ou groupes d'UGT portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'UGT ou groupe d'UGT ainsi que sur les évolutions du marché.

#### **Méthode de détermination de la valeur recouvrable**

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (après coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession *in fine* d'un actif ou d'une UGT.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année. Les plans d'activité sont établis généralement sur un à cinq ans. Ces plans d'activités ont été établis pour chaque secteur opérationnel résultant de l'organisation du Groupe, décrite en note 4.1.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat d'exploitation en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe.

Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du secteur opérationnel concerné, en tenant compte des zones géographiques dans lesquelles ce secteur opérationnel est opéré.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, majoré pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels les activités sont réalisées pour le secteur opérationnel concerné.

#### **Comptabilisation des pertes de valeur**

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou groupe d'UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'UGT ou groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

#### **Reprise de pertes de valeur**

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un écart d'acquisition, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 65**

Les dépréciations cumulées portant sur les actifs corporels et incorporels, y compris les écarts d'acquisition, s'élèvent à 222 millions d'euros au 31 août 2020 (58 millions d'euros au 31 août 2019), compte tenu d'une dotation nette enregistrée en autres charges opérationnelles de 188 millions d'euros sur l'exercice (24 millions d'euros de dotation nette sur l'exercice précédent).

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

	2019-2020		2018-2019	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Services aux Entreprises	8,0%	2,1%	6,8 %	2,4 %
Énergie & Ressources	8,6%	2,4%	7,2 %	3,0 %
Services aux Gouvernements	7,4%	1,9%	6,4 %	2,2 %
Sports & Loisirs	7,3%	1,9%	6,3 %	2,3 %
Santé	7,4%	2,0%	6,4 %	2,4%
Seniors	7,5%	1,9%	6,6%	2,2%
Écoles	7,4%	1,9%	6,3%	2,2%
Universités	7,2%	2,0%	6,2 %	2,5 %
Autres activités non segmentées	7,8%	1,9%	6,4%	2,0 %
Services Avantages & Récompenses	9,5%	2,3%	8,0 %	3,2 %

Les taux d'actualisation par segment (groupe d'UGT) ci-dessus sont déterminés à partir de la moyenne pondérée des taux d'actualisation de chaque région tels que présentés ci-dessous, en prenant en considération leur poids relatif dans le chiffre d'affaires du Groupe :

	Taux d'actualisation	
	2019-2020	2018-2019
Europe continentale	7,6%	6,4 %
Amérique du Nord	7,2%	6,2 %
Royaume-Uni et Irlande	7,3%	6,3 %
Amérique latine	10,5%	8,5 %
Reste du monde (hors Amérique latine)	8,3%	7,0 %
Groupe	7,2%	6,2 %

### **Analyse de sensibilité**

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition en fonction de différentes hypothèses financières et opérationnelles.

Concernant le segment Sports & Loisirs, pour lequel l'ajustement des hypothèses opérationnelles et financières sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie futurs s'est traduit par la comptabilisation d'une perte de valeur de 64 millions d'euros au cours de l'exercice 2019-2020, une diminution de 10 % des *cash flows* nets prévisionnels sur l'horizon du plan d'activité du management ainsi que sur le flux terminal, conduirait à reconnaître une perte de valeur complémentaire de 50 millions d'euros. Une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation conduirait à reconnaître une perte de valeur complémentaire de 229 millions d'euros.

Pour les autres segments :

- L'analyse de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance à long terme n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs du segment deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent que même une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 200 points de base du taux de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation des actifs testés pour chaque segment.
- Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin d'identifier si une diminution de 10 % des *cash flows* nets prévisionnels sur l'horizon des plans d'activité du management ainsi que sur le flux terminal conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 août 2020. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour aucun des segments autres que Sports & Loisirs.

## **Note 7      Contrats de location**

### **Principes comptables**

Le Groupe apprécie si un contrat est un contrat de location, ou contient un contrat de location, à la date d'entrée en vigueur du contrat. Le Groupe qualifie de contrat de location tout contrat lui conférant le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pour une durée donnée.

Les contrats de location sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière dès la date de commencement du contrat, à l'exception de ceux éligibles aux deux exemptions proposées par la norme IFRS 16 (contrats de courte durée et contrats portant sur des actifs de faible valeur) et appliquées par le Groupe.

La comptabilisation des contrats de location se traduit par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués, en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées. Au compte de résultat, une dotation aux amortissements des droits d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur les dettes locatives. Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur les dettes locatives affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux activités de financement.

Les contrats de location de courte durée (i.e. contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur (tels que certains équipements informatiques) donnent lieu à la comptabilisation d'une charge opérationnelle de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les contrats de location conclus par le Groupe en tant que preneur portent principalement sur les catégories d'actifs suivantes :

- Actifs immobiliers (terrains et constructions) : le Groupe loue des terrains et des bâtiments pour ses bureaux, ainsi que pour son activité Services aux Particuliers et à Domicile (crèches, principalement). Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de très nombreuses modalités différentes, fonction de l'environnement juridique propre à chaque pays. Ces contrats de location sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 20 ans et peuvent comprendre des options de renouvellement ;
- Sites et espaces exploités dans le cadre des concessions : le Groupe exploite différents sites (restaurants, espaces *retail* et cuisines) mis à disposition dans le cadre de contrats de concessions. Les redevances dues en contrepartie sont basées sur la performance du site exploité (paiement variable, généralement en fonction du chiffre d'affaires) et peuvent inclure un montant minimum garanti. Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de très nombreuses modalités différentes. Ces contrats sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 18 ans et peuvent comprendre des options de renouvellement ;
- Véhicules : le Groupe loue des véhicules destinés à certains de ses salariés. Ces contrats de location sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- Equipements : le Groupe loue également différents équipements nécessaires à ses activités (équipements de cuisine, distributeurs automatiques...). Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de nombreuses modalités différentes. Ces contrats de location sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

## **7.1 Dettes locatives**

### **Principes comptables**

Le Groupe comptabilise une dette locative à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des paiements locatifs restant à effectuer sur la durée de location.

#### **Paiements locatifs**

Les paiements locatifs pris en compte dans l'évaluation de la dette locative comprennent :

- les loyers fixes (y compris redevances minimum garanties prévues dans les contrats de concession), diminués des avantages incitatifs à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- les loyers fixes en substance.

Ils intègrent également les montants à payer au bailleur à la fin du contrat (cas relativement rares en pratique pour le Groupe), tels que :

- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat lorsque l'exercice de cette option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation du contrat dues au bailleur, lorsque l'exercice de l'option de résiliation est raisonnablement certain.

Les loyers variables autres que ceux qui dépendent d'un indice ou d'un taux (loyers ou redevances fonction du chiffre d'affaires notamment) demeurent comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus. Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas prendre en compte, le cas échéant, la composante non-locative du contrat (services de maintenance des véhicules, par exemple) dans

l'évaluation de la dette locative. En conséquence, de même que les loyers variables, les paiements effectués au titre des prestations de services liées au contrat de location sont comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

### Durée de location

La durée de location est déterminée pour chaque contrat comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

La définition de cette durée tient aussi compte des lois et pratiques propres à chaque juridiction. C'est le cas en particulier des contrats à durée illimitée, pour lesquels le Groupe apprécie la durée exécutoire selon les circonstances propres à chaque situation. Pour apprécier la durée exécutoire de chaque contrat, le Groupe détermine si des pénalités plus que négligeables sont susceptibles d'être supportées en cas de résiliation, en tenant compte de différents indicateurs (indemnités découlant d'obligations contractuelles et pénalités économiques fonction de critères opérationnels, conformément aux clarifications apportées par l'IFRS IC). Dans le cas particulier des baux commerciaux en France (baux dits « 3/6/9 »), une appréciation est réalisée contrat par contrat, pouvant conduire, dans certaines situations, à retenir une période exécutoire supérieure à la durée résiduelle de la période initiale de 9 ans.

### Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé correspond généralement au taux d'emprunt marginal du preneur, le taux d'intérêt implicite de la majorité des contrats ne pouvant être aisément déterminé. Le taux d'emprunt marginal est déterminé en fonction des paramètres suivants : taux sans risque de la devise concernée, durée du contrat de location, spread de crédit de la filiale concernée.

La dette locative est ensuite évaluée au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est susceptible d'être réévaluée après la date de commencement du contrat afin de refléter les modifications résultant :

- d'un changement de durée, reflétant une modification contractuelle ou un changement d'appréciation de la probabilité d'exercice d'une option de prolongation ou d'une option de résiliation ;
- d'un changement dans le montant du loyer, par exemple en application d'un nouvel indice ou taux pour un loyer variable ;
- d'un changement d'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- de tout autre changement contractuel, par exemple une modification de la nature de l'actif sous-jacent.

Au 31 août 2020, le solde des dettes locatives s'élève à 1 357 millions d'euros, dont 1 126 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 231 millions d'euros de dettes locatives courantes. La variation des dettes locatives au cours de l'exercice se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	<b>Au 31 août 2020</b>
<b>Dettes locatives au 1<sup>er</sup> septembre 2019</b>	<b>1 490</b>
Augmentations <sup>(1)</sup>	167
Remboursements du nominal	(260)
Écarts de conversion	(41)
Variations de périmètre	0
Autres variations	0
<b>Dettes locatives au 31 août 2020</b>	<b>1 357</b>

*(1) Effets de la mise en place de nouveaux contrats de location, de l'indexation des loyers, des modifications des dispositions contractuelles, ainsi que des changements d'appréciation de la probabilité d'exercice des différentes options.*

L'échéancier des dettes locatives se présente comme suit :

(en millions d'euros)	<b>Au 31 août 2020</b>
< 1 an	231
1 à 3 ans	308
3 à 5 ans	239
> 5 ans	579
<b>Valeur comptable des dettes locatives</b>	<b>1 357</b>

## 7.2 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

### Principes comptables

Pour chaque contrat de location (à l'exception de ceux éligibles aux exemptions), un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative. Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative (évaluée selon les modalités précisées ci-dessus) auquel s'ajoutent, le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus lors de la mise en place du contrat (honoraires et frais administratifs), les paiements d'avance faits au bailleur et les coûts estimés de remise en état de l'actif loué selon les termes du contrat.

Ce droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée de location retenue pour évaluer la dette locative et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre pour les immobilisations corporelles et incorporelles. La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ajustée après la date de commencement du contrat en fonction de certaines réévaluations de la dette locative (voir ci-dessus).

Par nature d'actif sous-jacent, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 août 2020		
	Valeur brutes	Amortissements et dépréciations	Valeur nettes
Terrains et constructions	570	(93)	477
Sites et espaces exploités dans le cadre des concessions	877	(133)	744
Véhicules	125	(40)	84
Autres matériels et installations	23	(8)	15
<b>Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location</b>	<b>1 595</b>	<b>(274)</b>	<b>1 321</b>

## Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

### Principes comptables

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon S.A. a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de Partenariat Public-Privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Lorsque Bellon a une obligation légale ou implicite de payer pour le compte de l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif de l'état consolidé de la situation financière (cf. note 10.1).

Au cours des exercices 2018-2019 et 2019-2020, les participations dans les entreprises mises en équivalence ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>51</b>	<b>77</b>
<b><i>Dont Participations dans les entreprises mises en équivalence</i></b>	<b>62</b>	<b>83</b>
<b><i>Dont Provisions pour capitaux propres négatifs</i></b>	<b>(9)</b>	<b>(6)</b>
Résultat de l'exercice	9	6
Autres éléments du résultat global	2	(7)
Distribution de l'exercice	(3)	(10)
Variations de périmètre	0	-
Écarts de conversion	(3)	2
Autres mouvements	(3)	(17)
<b>Valeur nette au 31 août</b>	<b>53</b>	<b>51</b>
<b><i>Dont Participations dans les entreprises mises en équivalence</i></b>	<b>60</b>	<b>62</b>

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 71*

---

<b><i>Dont Provisions pour capitaux propres négatifs</i></b>	<b><i>(7)</i></b>	<b><i>(9)</i></b>
--	-------------------	-------------------

---

## **Note 9 Impôt sur les résultats**

### *Principes comptables*

#### **Charge d'impôt sur les résultats**

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé par les filiales françaises au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les crédits d'impôt qui n'interviennent pas dans la détermination du résultat fiscal et qui sont toujours remboursés par l'État, lorsqu'ils n'ont pas été imputés sur l'impôt sur les sociétés, y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en France par la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2012, sont comptabilisés en tant que subventions, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Les passifs d'impôts sur les résultats relatifs aux positions fiscales incertaines sont estimés en application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ». Ils sont comptabilisés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 au sein des Dettes d'impôt (comptabilisés au sein des Provisions jusqu'au 31 août 2019). Un passif est reconnu lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe est considéré comme probable et évalué en appliquant la méthode qui reflète la meilleure estimation du montant que le Groupe s'attend à payer à l'administration fiscale (montant le plus probable ou moyenne pondérée des différents scénarios possibles).

#### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé :

- la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés respectivement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs résiduels sur différences temporelles et reports déficitaires (après imputation des impôts différés passifs) ne sont constatés que si leur récupération a été jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

## 9.1 Ventilation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2019- 2020	2018-2019
(Charge) / Produit d'impôt exigible	(185)	(257)
Retenue à la source	(1)	(8)
(Charge) / Produit d'impôt différé	88	(12)
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>(98)</b>	<b>(277)</b>

Le produit d'impôt différé (charge d'impôt différé au cours de l'exercice 2018-2019) correspond aux impôts différés actifs reconnus dans les pays impactés par des pertes non récurrentes résultant des dépréciations d'actifs et coûts de restructuration comptabilisés sur l'exercice 2019-2020.

## 9.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	2019-2020	2018-2019
Résultat avant impôt	(221)	963
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(9)	(6)
<b>Résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(230)</b>	<b>957</b>
Taux d'impôt de Bellon S.A.	34,43 %	34,43 %
<b>(Charge) / Produit d'impôt théorique</b>	<b>79</b>	<b>(330)</b>
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	15	101
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(43)	(49)
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	(18)	(9)
Reports déficitaires utilisés ou activés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	1	12

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 74**

---

Reports déficitaires et différences temporaires générés au cours de l'exercice ou des exercices précédents n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif <sup>(1)</sup>	(131)	6
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(97)</b>	<b>(269)</b>
Retenues à la source	(1)	(8)
<b>Total Impôt sur les résultats</b>	<b>(98)</b>	<b>(277)</b>

---

(1) Dont 122 millions d'euros d'impôts différés actifs non reconnus relatifs à des déficits reportables et différences temporelles liés à des éléments non récurrents.

Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence passe de 29 % pour l'exercice 2018-2019 à - 43 % pour l'exercice 2019-2020. La charge d'impôt de 98 millions d'euros malgré un résultat avant impôt négatif provient principalement de la non reconnaissance sur l'exercice des impôts différés actifs issus des pertes et des différences temporelles pour 131 millions d'euros, principalement sur la France du fait de charges non récurrentes significatives et en l'absence de perspectives de recouvrement à court terme.

### 9.3 Impôts différés

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2019-2020 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Impact IFRIC 23	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2019	Produit/ (charge) d'impôt différé	Impôt comptabilisé en autres éléments du résultat global	Écarts de change et autres	Au 31 août 2020
Dettes envers le personnel	140	-	140	31	(9)	(11)	151
Juste valeur des instruments financiers	8	-	8	(5)	-	(1)	2
Immobilisations incorporelles	(42)	-	(42)	11	-	1	(30)
Goodwill	(248)	-	(248)	4	-	45	(199)
Autres différences temporelles	(3)	-	(3)	51	10	(20)	38
Reports déficitaires	93	(6)	87	(4)	-	(6)	77
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(52)</b>	<b>(6)</b>	<b>(58)</b>	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>39</b>
<b>dont Impôts différés actifs</b>	<b>99</b>	<b>(6)</b>	<b>93</b>				<b>137</b>
<b>dont Impôts différés passifs</b>	<b>(151)</b>	<b>-</b>	<b>(151)</b>				<b>(97)</b>

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2018-2019 était la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2018	Impact IFRS 9	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	Produit/ (charge) d'impôt différé	Impôt comptabilisé en autres éléments du résultat global	Écarts de change et autres	Au 31 août 2019
Dettes envers le personnel	156	-	156	(13)	(1)	(3)	140
Juste valeur des instruments financiers	15	-	15	(3)	1	(6)	8

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 76**

Immobilisations incorporelles	(51)	-	(51)	13	0	(4)	(42)
Autres différences temporelles <sup>(1)</sup>	(212)	(17)	(229)	(26)	(4)	8	(251)
Reports déficitaires	71	-	71	16	0	6	93
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(21)</b>	<b>(17)</b>	<b>(38)</b>	<b>(12)</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>	<b>(52)</b>
<b>dont Impôts différés actifs</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>105</b>				<b>99</b>
<b>dont Impôts différés passifs</b>	<b>(126)</b>	<b>(17)</b>	<b>(143)</b>				<b>(151)</b>

(1) Dont 248 millions d'euros sur goodwill au 31 août 2019.

Le montant d'impôts différés actifs nés de reports déficitaires, non comptabilisés du fait de leur récupération jugée incertaine, s'élève à 170 millions d'euros (93 millions d'euros en 2019), dont 19 millions d'euros figurant dans les comptes de filiales antérieurement à leur acquisition (19 millions d'euros au 31 août 2019). Cette hausse significative s'explique par la non reconnaissance des impôts différés actifs sur les déficits des entités françaises, à hauteur de 72 millions d'euros.

Les différences temporelles sur charges de personnel correspondent principalement aux impôts différés sur les avantages postérieurs à l'emploi.

## Note 10 Provisions, litiges et passifs éventuels

### Principes comptables

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la clôture, s'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et si son montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale (hors impôts sur les résultats) liés à l'exploitation. Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

### 10.1 Provisions

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Écarts de conversion et autres	Variations de périmètre	Au 31 août 2020
Provisions pour risques fiscaux et sociaux <sup>(1)</sup>	22	16	-	(1)	(10)	-	27
Provisions pour litiges avec les salariés	43	22	(9)	(4)	(11)	-	42
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	13	29	(9)	(1)	(4)	8	37
Provisions pour réorganisation <sup>(2)</sup>	4	78	(2)	(1)	1	-	81
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	18	6	(1)	(5)	(1)	1	18
Provisions pour capitaux propres négatifs <sup>(3)</sup>	9	-	-	-	(3)	-	7
Autres provisions	37	16	(8)	(7)	4	1	43
<b>Total Provisions</b>	<b>146</b>	<b>168</b>	<b>(28)</b>	<b>(18)</b>	<b>(23)</b>	<b>10</b>	<b>255</b>

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 78**

(1) Provisions pour risques fiscaux hors positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les résultats (comme précisé en note 2.1.2.2, passifs correspondants reclassés au 1<sup>er</sup> septembre 2019 au sein des Dettes d'impôt, en application d'IFRIC 23).

(2) Le solde au 31 août 2020 correspond principalement aux coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation évoqués note 1.1.

(3) Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 8).

(en millions d'euros)	Au 31 août 2018	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Écarts de conversion et autres	Variations de périmètre	Au 31 août 2019
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	34	4	(12)	(4)	(1)	-	22
Provisions pour litiges avec les salariés	47	13	(13)	(6)	1	-	43
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	18	3	(7)	(1)	-	1	13
Provisions pour réorganisation	5	2	(2)	(1)	-	-	4
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	35	2	(9)	(5)	(6)	1	18
Provisions pour capitaux propres négatifs <sup>(1)</sup>	6	-	-	-	4	-	9
Autres provisions	16	16	(13)	(7)	11	14	37
<b>Total Provisions</b>	<b>161</b>	<b>39</b>	<b>(57)</b>	<b>(24)</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>146</b>

(1) Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 8).

Le montant des provisions pour risques et pour litiges est déterminé au cas par cas et repose sur la meilleure estimation, par le management, de la sortie de ressources jugée probable pour couvrir les obligations juridiques ou implicites auxquelles le Groupe est exposé à la clôture de l'exercice.

La répartition des provisions selon leurs échéances est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020		Au 31 août 2019	
	Courantes	Non courantes	Courantes	Non courantes
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	12	15	2	20

Provisions pour litiges avec les salariés	23	19	23	20
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	25	13	8	5
Provisions pour réorganisation	79	2	2	2
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	17	1	16	2
Provisions pour capitaux propres négatifs <sup>(1)</sup>	-	7	-	9
Autres provisions	16	27	7	29
<b>Total Provisions</b>	<b>171</b>	<b>84</b>	<b>58</b>	<b>88</b>

(1) Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 8).

## 10.2 Litiges

### Litiges avec l'administration fiscale brésilienne

Le Groupe est en litige avec l'administration fiscale brésilienne au sujet de la déductibilité fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté lors du rachat de VR en mars 2008. Pour mémoire, la société Sodexo Pass do Brasil avait reçu au cours de l'exercice 2016-2017 une notification de redressement au titre des exercices 2010 à 2012 s'élevant à 102 millions d'euros (dont 30 millions d'euros de principal et 72 millions d'euros de pénalités et intérêts de retard).

Le Groupe conteste fermement ce redressement qui avait déjà été envisagé puis abandonné par l'administration lors d'un précédent contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le Groupe estime sur le fond et sur la forme que l'écart d'acquisition a été valablement amorti et que la procédure a par conséquent de fortes chances d'aboutir en sa faveur, ce que ses conseils fiscaux lui confirment. Aucune provision n'avait été enregistrée au bilan à ce titre au 31 août 2017.

Ce litige a été jugé le 14 août 2018 devant la juridiction administrative compétente. Celle-ci a tranché en faveur de la société Sodexo Pass do Brasil estimant que l'écart d'acquisition et l'amortissement correspondant ont été légitimement constatés lors de l'acquisition de VR. En effet, le jugement rendu confirme que Sodexo Pass do Brasil avait bien procédé lors du rachat de VR à l'acquisition de la structure complète d'une entreprise.

Ce jugement peut être infirmé en appel. Le Groupe estime toutefois que les risques de changement de ce jugement sont faibles.

L'économie d'impôt générée par cet amortissement fiscal a été compensée dans les comptes consolidés du Groupe par une charge d'impôt différé du même montant pour chacun des exercices concernés, conformément aux règles IFRS. Le solde de l'impôt différé passif correspondant s'élève à 49 millions d'euros à la clôture de l'exercice (69 millions d'euros au 31 août 2019).

Par ailleurs, une différence d'interprétation oppose Le Groupe et ses principaux concurrents à l'administration fiscale sur la déductibilité des taxes PIS/COFIN sur certains achats qui sont effectués à un taux zéro. Les procédures sont toujours en cours (recours introduit devant la Cour Suprême) et le Groupe estime, après consultation de ses conseils, que ses chances de succès dans ces procédures sont bonnes et n'a donc pas jugé nécessaire à ce stade de provisionner les crédits déduits à ce jour.

### **Contentieux auprès de l'Autorité de la concurrence en France**

Dans le cadre du contentieux initié en 2015 par la société *Octoplus* auprès de l'Autorité de la concurrence, une décision défavorable aux émetteurs de titres-restaurant a été rendue le 17 décembre 2019 par cette dernière, qui a infligé à la société Sodexo Pass France, solidairement avec la société Sodexo S.A., une sanction d'un montant total de 126 millions d'euros.

Cette décision a été formellement notifiée à Sodexo Pass France et Sodexo S.A. le 6 février 2020. Le Groupe a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

Le Groupe, après consultation de ses conseils juridiques, considère qu'il dispose d'arguments sérieux pouvant conduire à une annulation ou une réformation de la décision de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision n'a été constatée au titre de ce contentieux.

### **Contentieux en Hongrie**

Le 28 janvier 2019, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rendu sa décision dans le cadre de la procédure qui l'opposait à l'Etat hongrois. A la suite des changements législatifs et réglementaires hongrois intervenus sur le marché des titres-restaurant et titres-alimentation, Le Groupe avait déposé auprès du CIRDI, en juillet 2014, une requête aux fins d'arbitrage à l'encontre de l'Etat hongrois.

La décision rendue, favorable à Sodexo, prévoit le versement par l'Etat hongrois d'une indemnité d'environ 73 millions d'euros, hors intérêts, au bénéfice du Groupe.

Cette décision constitue une étape importante dans le processus de résolution de ce litige. Toutefois, l'Etat hongrois ayant formé un recours en annulation contre cette décision le 27 mai 2019, le Groupe a considéré prématuré de comptabiliser un produit.

### **Autres**

Les sociétés du Groupe font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-avant. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction et ses conseils et les charges estimées probables pouvant en découler font l'objet de provisions ou passifs d'impôts.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou aurait eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est partie prenante à d'autres litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à la situation financière consolidée.

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 81*

**Note 11 Capitaux propres et résultat par action**

### *Principes comptables*

#### **Actions propres Bellon**

Les actions Bellon détenues par Bellon S.A. et/ou par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions auto-détenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de l'exercice.

#### **Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle**

Le Groupe a consolidé les engagements donnés concernant des rachats de participations ne donnant pas le contrôle par la constatation d'une dette financière en application de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation ». Le Groupe a comptabilisé les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle conclus dans le cadre de regroupements d'entreprises de la façon suivante :

- comptabilisation de la dette relative à ces engagements dans les autres dettes financières pour la valeur actuelle de l'engagement de rachat ;
- annulation des participations ne donnant pas le contrôle ; et
- constatation d'un écart d'acquisition complémentaire pour le solde.

#### **Modalités de calcul du résultat par action**

Le résultat par action est déterminé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, net d'actions auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits ou charges qui résulteraient de la conversion des actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

## **11.1 Capitaux propres**

### **11.1.1 Variation des capitaux propres**

Les opérations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (part du Groupe) se détaillent comme suit :

---

(en millions d'euros)

**2019-2020**

**2018-2019**

---

	Variation de l'exer cice (charge) (avant impôt)	(charge) produit d'impôt	Variation de l'exer cice (après impôt)	Variation de l'exer cice (charge) (avant impôt)	(charge) produit d'impôt	Variation de l'exer cice (après impôt)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(29)	-	(29)	23	(1)	22
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence	1	-	1	(3)	-	(3)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	15	(3)	12	2	-	2
Écart de conversion	(189)	-	(189)	71	-	71
<b>Total Autres éléments du résultat global (part du Groupe)</b>	<b>(206)</b>	<b>-</b>	<b>(206)</b>	<b>92</b>	<b>(1)</b>	<b>91</b>

### 11.1.2 Politique de gestion des fonds propres

Bellon gère ses fonds propres dans une optique de long terme visant à assurer la liquidité du Groupe, à optimiser sa structure financière et à faire bénéficier ses actionnaires de la forte génération du *cash flow*.

Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de prévisions de flux de trésorerie futurs ou d'équilibre de bilan afin de respecter les critères d'endettement net du Groupe définis par la Direction et communiqués au marché, à savoir notamment un ratio d'endettement net/capitaux propres inférieur à 75 %. Le taux d'endettement net est défini comme la différence entre les dettes financières brutes et la trésorerie globale qui correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses moins les découverts bancaires, rapportée aux capitaux propres et intérêts minoritaires.

## 11.2 Résultat par action

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du résultat par action de base et dilué :

	2019-2020	2018-2019
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	(132)	237
Nombre moyen pondéré d'actions en capital social – de base	145 778 963	145 721 534

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 84**

<b>Résultat net part du Groupe par action – de base (en euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>(0,91)</b>	<b>1,63</b>
Impact moyen de la dilution liée aux plans d'attribution gratuite d'actions	2 141 528	2 054 363
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice – dilué	147 920 501	147 775 897
<b>Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) <sup>(1) (2)</sup></b>	<b>(0,91)</b>	<b>1,60</b>

(1) Le résultat net par action de base et le résultat net dilué par action ne tiennent pas compte de l'effet de la majoration de dividende dont bénéficient certaines actions détenues sous la forme nominative et répondant aux critères décrits en note 11.1, soit 9 822 658 actions, sur la base du nombre d'actions inscrites au nominatif au 31 août 2020 (9 336 529 actions au 31 août 2019).

(2) Le résultat net étant négatif en 2019-2020, les actions gratuites ne sont pas considérées comme dilutives. Tous les plans d'attribution gratuite d'actions avaient un effet dilutif sur l'exercice 2018-2019.

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 85*

## **Note 12 Trésorerie, actifs, passifs et résultats financiers**

### *Principes comptables*

#### **Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif sous-jacent s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé qualifié. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les justes valeurs des actifs financiers et instruments dérivés sont généralement déterminées sur la base des cotations de marché, de transactions récentes ou d'évaluations réalisées par les établissements financiers dépositaires.

#### **Actifs financiers**

Pour les besoins de l'évaluation et de la comptabilisation, les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories :

- **les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** regroupent les participations non consolidées, instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sur option irrévocable du Groupe. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est généralement définie en fonction des critères financiers appropriés à la situation spécifique du titre ;
- **les actifs financiers évalués au coût amorti** sont des instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ils regroupent les dépôts et cautionnements et les prêts consentis à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers sont initialement enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (ce qui équivaut à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais significatifs). Ces actifs font l'objet d'une dépréciation correspondant aux pertes attendues estimées ;
- **les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat** incluent les valeurs mobilières de placement sur des supports à plus de trois mois, les fonds réservés, ainsi que les autres actifs financiers détenus à des fins de transaction et acquis en vue d'être vendus à court terme (instruments non éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global). Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier, à l'exception de la variation de juste valeur des actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, présentée en résultat d'exploitation.

#### **Instruments financiers dérivés**

La politique du Groupe est de financer majoritairement ou autant que possible les acquisitions dans la monnaie de la société acquise en privilégiant les taux fixes.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Pour les instruments de couverture de flux de trésorerie, la documentation nécessaire a été mise en place dès l'origine et mise à jour à chaque clôture. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont généralement déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

#### **Emprunts bancaires et obligataires**

Tous les emprunts, incluant également les lignes de crédit utilisées et les découverts bancaires, sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à celle-ci.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux permettant d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier après actualisation des flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance. Ce calcul prend en compte les frais d'émission et les différences entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et les valeurs de remboursement.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds de caisse et les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont investis dans des fonds monétaires « court terme » ou monétaires « standards » agréés au titre du nouveau règlement de l'Union européenne (fonds bénéficiant d'une présomption d'éligibilité en équivalents de trésorerie selon la position commune de l'ANC et de l'AMF du 27 novembre 2018) et ont une maturité inférieure à trois mois à la souscription ou sont disponibles à tout moment pour un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

## **12.1 Charges et produits financiers**

(en millions d'euros)	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>
Coût de l'endettement brut <sup>(1)</sup>	(128)	(123)
Produits générés par la trésorerie ou équivalents	18	29
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(110)</b>	<b>(104)</b>
Produits générés par les prêts et créances au coût amorti	5	7
Autres produits financiers	3	2

Autres charges financières <sup>(2)</sup>	(159)	(5)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	2	0
Coût financier net sur le passif net au titre des régimes à prestations définies	(4)	(6)
Charge d'intérêts sur les dettes locatives <sup>(3)</sup>	(25)	-
Ajustement monétaire lié au traitement de l'hyperinflation	(1)	(1)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture	-	-
Autres	(7)	-
<b>Charges et produits financiers, net</b>	<b>(296)</b>	<b>(106)</b>
<b>Dont Produits financiers</b>	<b>29</b>	<b>38</b>
<b>Dont Charges financières</b>	<b>(325)</b>	<b>(144)</b>

(1) Le coût de l'endettement brut correspond à la charge d'intérêts relative aux passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les intérêts relatifs aux instruments financiers de couverture.

(2) Dont indemnités versées au titre du remboursement des emprunts USPP pour 150 millions d'euros (cf. note 12.4.3.3).

(3) Intérêts sur les dettes locatives comptabilisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 en application de la norme IFRS 16.

## 12.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Valeurs mobilières de placement	354	374
Disponibilités <sup>(1)</sup>	1 688	1 433
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 042</b>	<b>1 807</b>
Découverts bancaires	(6)	(35)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de découverts bancaires</b>	<b>2 036</b>	<b>1 772</b>

(1) Y compris 12 millions d'euros affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité signé avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des marchés financiers, visant à favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 89**

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Bons de caisse	199	197
Dépôts à terme	133	150
SICAV et autres	22	27
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>354</b>	<b>374</b>

La répartition de la trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Euro	976	(89)
Dollar américain	197	580
Real brésilien	231	261
Livre sterling	50	305
Dollar canadien	3	125
Autres monnaies	578	590
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de découverts bancaires</b>	<b>2 036</b>	<b>1 772</b>

Cette répartition par devise est présentée après compensation des positions positives et négatives des deux *cash poolings* du Groupe. Au 31 août 2020, une partie importante de découverts en dollars américains est compensée par des positions positives en euros pour un montant équivalent.

Plus de 83 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe et des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses sont placés auprès d'établissements financiers ayant un *rating* court terme A-1+, A-1 ou A-2.

Aucun montant significatif de trésorerie ou équivalent de trésorerie ne fait l'objet de restriction à la clôture.

**12.3 Actifs financiers****12.3.1 Actifs financiers courants et non courants**

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020		Au 31 août 2019	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
<b>Titres de participation</b>				
<b>Valeur comptable</b>	-	<b>74</b>	-	<b>188</b>
<b>Actifs financiers de l'activité Services Avantages &amp; Récompenses, incluant les fonds réservés</b>				
Valeurs brutes <sup>(1)</sup>	1 103	-	1 120	-
Dépréciations	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 103</b>	<b>-</b>	<b>1 120</b>	<b>-</b>
<b>Créances rattachées à des participations</b>				
Valeurs brutes	-	17	-	17
Dépréciations	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>17</b>
<b>Prêts et dépôts</b>				
Valeurs brutes	40	115	59	103
Dépréciations	-	(15)	-	(16)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>58</b>	<b>86</b>
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>1 143</b>	<b>191</b>	<b>1 178</b>	<b>291</b>
Valeurs brutes	1 143	237	1 178	313
Dépréciations	-	(46)	-	(22)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 143</b>	<b>191</b>	<b>1 178</b>	<b>291</b>

(1) La répartition des valeurs brutes entre actifs financiers à la juste valeur par résultat et actifs financiers au coût amorti se trouve dans la note 12.6.

**Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses**

Les fonds réservés, représentant 770 millions d'euros dans les actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, correspondent principalement aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (353 millions d'euros), en Roumanie (175 millions d'euros), en Chine (58 millions d'euros) et en Inde (74 millions d'euros). Ces fonds réservés restent la propriété du Groupe mais ils font l'objet de restrictions quant à leur utilisation, ne peuvent être utilisés pour une autre finalité que le remboursement des affiliés et ne sont pas fongibles avec la trésorerie du Groupe. Ils sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération.

La répartition des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
Euro	470	432
Dollar américain	5	5
Real brésilien	211	343
Autres monnaies	417	340
<b>Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>1 103</b>	<b>1 120</b>

**12.3.2 Variation des actifs financiers courants et non courants**

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Aug./Dim. de l'exercice	Dépréciations	Variations de périmètre	Variation de juste valeur	Écarts de conversion et autres	Au 31 août 2020
Actifs financiers	1 308	96			3 (87)	(143)	1 177
Prêts et créances	162	19	(9)			(15)	157
<b>Total</b>	<b>1 470</b>	<b>115</b>	<b>(9)</b>	<b>3</b>	<b>(87)</b>	<b>(158)</b>	<b>1 334</b>

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 92**

(en millions d'euros)	Au 31 août 2018	Aug./Dim. de l'exercice	Dépréciations	Variations de périmètre	Variation de juste valeur	Écarts de conversion et autres	Au 31 août 2019
Actifs financiers	1 101	126			62	17	1 306
Prêts et créances	135	20		2		4	162
<b>Total</b>	<b>1 236</b>	<b>146</b>		<b>2</b>	<b>62</b>	<b>21</b>	<b>1 468</b>

## 12.4 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours des exercices 2019-2020 et 2018-2019 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2019	Augmentations	Remboursements	Actualisation et autres variations	Écarts de change	Variation de périmètre	Au 31 août 2020
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	2 468	2 526	(37)	-	3	-	4 960
Placements privés et							
emprunts auprès des organismes financiers <sup>(2)</sup>	1 989	990	(2 627)	-	(41)	2	314
Dettes de location-financement	5	-	-	(5)	-	-	-
Autres emprunts	34	5	(11)	(2)	(3)	6	29
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 496</b>	<b>3 521</b>	<b>(2 675)</b>	<b>(7)</b>	<b>(41)</b>	<b>8</b>	<b>5 303</b>
Juste valeur nette des instruments dérivés	(11)	(3)	5	1	4	-	(4)
<b>Total incluant les instruments dérivés</b>	<b>4 485</b>	<b>3 518</b>	<b>(2 670)</b>	<b>(6)</b>	<b>(37)</b>	<b>8</b>	<b>5 299</b>

(1) L'augmentation de 2 526 millions d'euros correspond principalement aux émissions des nouveaux emprunts obligataires pour 2 500 millions d'euros (cf. note 12.4.2).

(2) L'augmentation de 737 millions d'euros provient principalement de l'augmentation des billets de trésorerie de Sodexo S.A. pour un montant de 683 millions d'euros (billets de trésorerie émis majoritairement au cours du 1<sup>er</sup> semestre). La diminution de 2 268 millions d'euros inclut le remboursement des emprunts USPP (cf. note 12.4.3.3).

(en millions d'euros)	Au 31 août 2018	Augmentations	Remboursements	Actualisation et autres variations	Écarts de change	Variation de périmètre	Au 31 août 2019
Emprunts obligataires	2 191	277	0	4	(4)	0	2 468
Placements privés et							
emprunts auprès des organismes financiers	2 256	256	(618)	(1)	80	16	1 989
Dettes de location-financement	9	0	(4)	0	0	0	5

**BELLON S.A.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**Exercice clos le 31 août 2020 – Page 94*

Autres emprunts	30	1	(11)	(6)	(5)	27	34
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	4 486	534	(633)	(7)	70	43	4 496
Juste valeur nette des instruments dérivés	(10)	0	2	(12)	9	0	(11)
<b>Total incluant les instruments dérivés</b>	4 476	534	(631)	(19)	79	43	4 485

## 12.4.1 Répartition des emprunts et dettes financières par devise

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020		Au 31 août 2019	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
<b>Emprunts obligataires</b>				
Euro	12	4 670	9	2 184
Livre Sterling	1	277	1	274
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>4 947</b>	<b>10</b>	<b>2 458</b>
<b>Placements privés <sup>(1)</sup> et emprunts auprès des organismes financiers</b>				
Dollar américain	22	18	47	1 457
Euro	211	59	468	17
Autres monnaies	4	-	0	0
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>77</b>	<b>517</b>	<b>1 475</b>
<b>Dettes de location-financement</b>				
Euro	-	-	3	2
Autres monnaies	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Autres emprunts <sup>(2)</sup></b>				
Euro	3	15	1	11
Autres monnaies	0	11	4	18
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>29</b>
<b>Emprunts et dettes financières hors instruments dérivés</b>	<b>255</b>	<b>5 050</b>	<b>534</b>	<b>3 962</b>
Juste valeur nette des instruments dérivés <sup>(3)</sup>	(5)	1	(7)	(3)
<b>Emprunts et dettes financières incluant les instruments dérivés</b>	<b>249</b>	<b>5 050</b>	<b>527</b>	<b>3 959</b>

(1) Dont, au 31 août 2019, les placements privés auprès d'investisseurs américains décrits en note 12.4.3.3 et des billets de trésorerie émis par Sodexo S.A. et Sodexo Finance décrits en note 12.4.3.2.

---

(2) Dont 24 millions d'euros au 31 août 2020 (23 millions d'euros au 31 août 2019) correspondent à des dettes reconnues sur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales.

(3) Décrits en note 12.5.

Sur les emprunts autres que les emprunts obligataires, la comptabilisation au coût amorti équivaut à la comptabilisation au coût historique (montant nominal) dans la mesure où les frais sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

## 12.4.2 Emprunts obligataires

Le 24 juin 2014, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 600 millions d'euros remboursables au pair le 24 janvier 2022 et portant intérêt à un taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 24 janvier de chaque année ;
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 24 juin 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 2,50 %. Le coupon est payable le 24 juin de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 9 millions d'euros au 31 août 2020.

Le 14 octobre 2016, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027 et portant intérêt au taux annuel de 0,75 %. Le coupon est payable le 14 avril de chaque année. Le 1<sup>er</sup> août 2017, cet emprunt a fait l'objet d'un abondement de 200 millions d'euros. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 2 millions d'euros au 31 août 2020.

Sodexo S.A. a émis le 22 mai 2018 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance mai 2025 et portant intérêt au taux annuel de 1,125 %. Le coupon est payable le 22 mai de chaque année. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2020.

Sodexo S.A. a émis le 26 juin 2019 un nouvel emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling à échéance juin 2028 et portant intérêt au taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 26 juin de chaque année. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2020.

Le 27 avril 2020, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 700 millions d'euros remboursables au pair le 27 avril 2025 et portant intérêt à un taux annuel de 0,75 %. Le coupon est payable le 27 avril de chaque année ;
- 800 millions d'euros remboursables au pair le 27 avril 2029 et portant intérêt à un taux annuel de 1 %. Le coupon est payable le 27 juillet de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 5 millions d'euros au 31 août 2020.

Le 17 juillet 2020, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 500 millions d'euros remboursables au pair le 17 janvier 2024 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Le coupon est payable le 17 janvier de chaque année ;
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 17 juillet 2028 et portant intérêt à un taux annuel de 1 %. Le coupon est payable le 17 juillet de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2020.

Aucun des emprunts obligataires ne comporte de *covenant* financier.

### **12.4.3 Autres emprunts auprès des organismes financiers**

#### **12.4.3.1 Vente à terme d'actions avec couverture du cours de l'action avec CACIB (2020)**

Le 16 avril 2020, Bellon SA a signé avec Cacib un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 200 millions d'euros dont 50 millions d'euros ont été emprunté au 31 août 2020. Cette dette synthétique porte intérêt à taux fixe.

#### **12.4.3.2 Emprunts de 165 millions de dollars US et 40 millions d'euros**

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 165 millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,20% sur le dollar et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016. Une couverture de taux de change a été mise en place avec trois banques (CACIB, Natixis et Société Générale) :

- une tranche de 82,5 millions de dollars US auprès de CACIB au taux de 4,93%
- une tranche de 49,5 millions de dollars US auprès de Natixis au taux de 4,985%
- une tranche de 33 millions de dollars US auprès de Société Générale au taux de 5,00%

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 40 Millions d'euros auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,525% sur l'euro et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016.

- Le contrat ELS souscrits ainsi que les emprunts souscrits par Bellon SA auprès des investisseurs américains et les couvertures de change sont assortis d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,33% du capital et des droits de vote.

- Une personne ou un groupe de personnes agissant de concert (au sens de l'article L 233-10 du Code de commerce) autre que l'actionnaire de référence ne doit pas détenir, directement ou indirectement plus de 50% du capital des droits de vote de Bellon

- Le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et 31 décembre de chaque année.

- Le ratio « dividendes sur charges financières nettes » doit être supérieur à 1,1 chaque année.

- Le montant des emprunts et dettes financières nettes doit être à tout moment inférieur à 1,1 milliard d'euros

- La notation de Sodexo ne doit pas être inférieure à BBB-

Au 31 août 2020, la société Bellon SA a respecté ses engagements.

#### **12.4.3.3 Lignes de crédit**

##### **Ligne de crédit confirmé multidevises de juillet 2011**

Le 18 juillet 2011, Sodexo S.A. a signé une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars américains, avec une échéance fixée initialement au 18 juillet 2016. Cette ligne de crédit a été modifiée à plusieurs reprises, la dernière en date ayant eu lieu en juillet 2019, avec

## **BELLON S.A.**

### ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

#### ***Exercice clos le 31 août 2020 – Page 98***

une nouvelle date d'échéance en juillet 2024, et prévoyant deux options permettant de prolonger l'échéance d'un an jusqu'en juillet 2026. La première option a été exercée au cours de l'exercice 2019-2020. La date d'échéance est maintenant juillet 2025. La deuxième option de prolongation d'une année supplémentaire est maintenue. Le montant maximum disponible s'élève désormais à 589 millions d'euros plus 785 millions de dollars américains.

La dernière modification comprend également une clause de durabilité qui lie le coût de la ligne de crédit à la capacité de Sodexo de respecter son engagement public de réduire de 50 % ses déchets alimentaires d'ici à 2025.

Les tirages effectués sont porteurs d'intérêts à taux variable indexé sur les taux LIBOR et EURIBOR. Cette ligne de crédit ne comporte pas de *covenant* financier.

Au 31 août 2020, comme au 31 août 2019, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit.

#### **Lignes de crédit confirmé bilatérales**

Le 18 décembre 2019, le Groupe a renouvelé deux lignes de crédit confirmé bilatérales de 150 millions d'euros chacune, les deux à échéance décembre 2023.

Le 13 février 2020, le Groupe a mis en place une troisième ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance février 2024.

Le 20 mai 2020, le Groupe a obtenu deux autres lignes de crédit bilatérales d'un montant total de 250 millions d'euros, une première de 150 millions d'euros qui devrait arriver à échéance en mai 2021 et une deuxième de 100 millions d'euros qui devrait arriver à échéance en janvier 2021 avec la possibilité de prolongation de 8 mois supplémentaires.

Aucun tirage n'est en cours sur ces lignes de crédit au 31 août 2020.

Le 5 juillet 2018, Bellon S.A a mis en place une ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance juillet 2020. Au 31 août 2020, la totalité de cette ligne de crédit a été tirée.

#### **12.4.3.4 Billets de trésorerie**

Au 31 août 2020 il n'y a pas d'encours au titre des billets de trésorerie émis par Sodexo S.A. et Sodexo Finance (140 millions d'euros au 31 août 2019).

Au 31 août 2020 il y a 230 millions d'euros d'encours au titre des billets de trésorerie émis par Bellon S.A. (321 millions d'euros au 31 août 2019).

#### **12.4.3.5 Emprunts souscrits auprès d'investisseurs américains**

Au cours de l'exercice, Sodexo S.A et Sodexo Inc. ont remboursé le nominal restant dû des emprunts souscrits entre 2011 et 2018 auprès d'investisseurs américains (1 557 millions de dollars américains).

Conformément aux conditions des emprunts USPP, ce remboursement a entraîné le paiement d'une indemnité de 168 millions de dollars américains (soit 150 millions d'euros).

A la suite de cette opération, Sodexo n'est plus soumis au respect d'aucun *covenant* financier au titre des emprunts souscrits par le Groupe.

Au 31 août 2019, les emprunts souscrits par le Groupe auprès d'investisseurs américains avaient les caractéristiques suivantes :

<b>Date de souscription de l'emprunt</b>	<b>Nominal restant dû (en millions de dollars US)</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>Échéance</b>
29 mars 2011	133	4,85 %	mars 2021
	74	4,95 %	mars 2023
<b>Total Emprunt souscrit en mars 2011</b>	<b>207</b>		
4 mars 2014	150	3,44 %	mars 2021
	525	3,99 %	mars 2024
	175	4,14 %	mars 2026
	100	4,34 %	mars 2029
<b>Total Emprunt souscrit en mars 2014</b>	<b>950 <sup>(1)</sup></b>		
<b>Total Emprunt souscrit en juin 2018</b>	<b>400</b>	<b>3,70 %</b>	<b>juin 2023</b>
<b>Total Emprunts souscrits auprès d'investisseurs américains</b>	<b>1 557</b>		

(1) Après déduction de 150 millions de dollars américains remboursés le 4 mars 2019.

#### **12.4.4 Taux de financement**

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et à long terme.

Au 31 août 2020, 100 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 1,6 %.

Au 31 août 2019, 96 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 2,5 %.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des organismes financiers décrits ci-dessus comprennent des clauses usuelles de remboursement anticipé. Ces clauses de remboursement anticipé intègrent des clauses de défaut croisé ou de changement de contrôle qui s'appliquent sur l'ensemble des emprunts.

## 12.4.5 Échéancier des emprunts et dettes financières

## Au 31 août 2020

Valeurs comptables (en millions d'euros)	> 3 mois et > 6 mois				Total	
	< 3 mois	< 6 mois	et < 1 an	1 à 5 ans > 5 ans		
Emprunts obligataires	-	7	5	2 078	2 869	4 960
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	161	76	1	74	3	314
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	-	-	4	26	-	29
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>161</b>	<b>83</b>	<b>10</b>	<b>2 178</b>	<b>2 872</b>	<b>5 303</b>

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 12.5.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

## Au 31 août 2020

Flux contractuels (en millions d'euros)	> 3 mois et > 6 mois				Total	
	< 3 mois	< 6 mois	et < 1 an	1 à 5 ans > 5 ans		
Emprunts obligataires	0	12	39	2 276	2 955	5 282
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	161	76	1	74	3	315
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0	0	4	28	0	32

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 101**

Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	-	-	5	-	-	5
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>161</b>	<b>88</b>	<b>49</b>	<b>2 378</b>	<b>2 958</b>	<b>5 634</b>

*Les flux contractuels incluent le paiement des intérêts futurs non encore dus.*

**Au 31 août 2019**

Valeurs comptables (en millions d'euros)	> 3 mois et > 6 mois				Total	
	< 3 mois	< 6 mois	et < 1 an	1 à 5 ans > 5 ans		
Emprunts obligataires	2	0	7	589	1 869	2 468
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	321	194	3	1 194	275	1 989
Dettes de location-financement	1	1	2	2	0	5
Autres emprunts	0	0	4	27	2	34
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>324</b>	<b>195</b>	<b>16</b>	<b>1 812</b>	<b>2 146</b>	<b>4 496</b>

*Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 12.5.*

*Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.*

*Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.*

*Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.*

**Au 31 août 2019**

Flux contractuels (en millions d'euros)	> 3 mois et > 6 mois				Total	
	< 3 mois	< 6 mois	et < 1 an	1 à 5 ans > 5 ans		
Emprunts obligataires	2	4	28	710	1 929	2 673

Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	322	199	31	1 356	302	2 210
Dette de location-financement	1	1	2	2		5
Autres emprunts	1		5	29	2	37
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	0	0	0	0	0	0
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>325</b>	<b>204</b>	<b>65</b>	<b>2 097</b>	<b>2 233</b>	<b>4 926</b>

*Les flux contractuels incluent le paiement des intérêts futurs non encore dus.*

## 12.5 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments dérivés financiers est la suivante :

Instruments dérivés (en millions d'euros)	Qualificati on IFRS	Au 31 août 2020	Au 31 août 2019
<b>Instruments dérivés de change</b>		<b>3</b>	<b>6</b>
Actif	<i>Trading</i>	19	12
Passif	<i>Trading</i>	(16)	(6)
<b>Instruments dérivés de taux</b>		-	4
Actif	<i>Trading</i>	-	4
Passif	<i>Trading</i>	-	0
<b>Instruments dérivés de change et de taux <sup>(1)</sup></b>		<b>1</b>	<b>(1)</b>
Actif	<i>Cash flow hedge</i>	4	0
Passif	<i>Cash flow hedge</i>	(3)	(1)
<b>Total Instruments dérivés nets</b>		<b>4</b>	<b>5</b>

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 103**

(1) Correspondant à des cross currency swap EUR-BRL d'un nominal net total de 80 millions de BRL au 31 août 2020 (120 millions de BRL au 31 août 2019).

La valeur nominale des instruments dérivés de change et de taux ainsi que leurs justes valeurs se répartissent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020			Au 31 août 2019			Total	Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
<b>Positions prêteuses de devises</b>	<b>53</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>112</b>	<b>71</b>	<b>-</b>	<b>183</b>
Couronne tchèque/Euro	45	-	-	45	77	29	-	106
Zloty polonais/Euro	-	-	-	-	15	-	-	15
US dollar/Euro	-	-	-	-	20	42	-	62
Autres	8	4	-	12	-	-	-	-
<b>Positions emprunteuses de devises</b>	<b>(719)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(721)</b>	<b>(46)</b>	<b>(55)</b>	<b>(1)</b>	<b>(103)</b>
Livre sterling/Euro	(3)	-	-	(3)	(3)	(3)	-	(6)
Real brésilien/Euro	(23)	-	-	(23)	(18)	(9)	-	(27)
Peso mexicain/Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise/Euro	-	-	-	-	(13)	-	-	(13)
Dollar/Euro	(677)	-	-	(677)	(12)	(43)	(1)	(57)
Autres	(16)	(1)	(1)	(18)	-	-	-	-
<b>Total Valeur nominale</b>	<b>(666)</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>(663)</b>	<b>66</b>	<b>16</b>	<b>(1)</b>	<b>80</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>9</b>

La valeur nominale représente le montant nominal des instruments de couverture de change y compris les montants vendus ou achetés à terme. Les montants en devises sont convertis au taux de clôture.

## 12.6 Instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-après détaille les catégories d'instruments financiers, leur valeur comptable ainsi que leur juste valeur par rubrique de comptabilisation dans l'état consolidé de la situation financière.

Les niveaux utilisés pour la classification des instruments financiers (hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur ») sont définis en note 2.3.

Actifs financiers (en millions d'euros)		Catégorie d'instrument s	Note	Au 31 août 2020		Niveau de juste valeur			Total
				Valeur compt able	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.2	354	354	22	332	-	354	
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	Actifs financiers au coût amor ti	12.3	727	727	-	-	-	-	
	Trésorerie	12.3	376	376	376	-	-	376	
Clients et autres créances	Actifs financiers au coût amor ti	4.3	4 067	4 067	-	-	-	-	
Autres actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	12.3	74	74	-	-	74	74	
	Actifs financiers au coût amor ti	12.3	157	157	-	-	-	-	
Instruments dérivés actifs		12.5	23	23	-	23	-	23	

Passifs financiers (en millions d'euros)		Catégorie d'instruments	Note	Au 31 août 2020		Niveau de juste valeur			
				Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Emprunts obligataires		Passifs financiers au coût amorti	12.4	4 960	5 100	5 100	-	-	5 100
(1)									
Placements privés et emprunts d'organismes financiers	auprès	Passifs financiers au coût amorti	12.4	314	315	315	-	-	315
Autres et dettes financières	emprunts financiers	Passifs financiers au coût amorti	12.4	29	29	29	-	-	29
Découverts bancaires		Passifs financiers au coût amorti	12.2	6	6	6	-	-	6
Fournisseurs et autres dettes		Passifs financiers au coût amorti	4.3	4 022	4 022	-	-	-	-
Chèques et Cartes de Services à rembourser		Passifs financiers au coût amorti	4.5	3 117	3 117	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs			12.5	(19)	(19)	-	(19)	-	(19)

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2020.

	Note	Au 31 août 2019	Niveau de juste valeur	
--	------	--------------------	------------------------	--

<b>Actifs financiers</b>			<b>Catégorie d'instrument s</b>	<b>Valeur compt able</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
(en millions d'euros)									
Valeurs de placement	mobilières	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.2	374	374	27	347	-	374
Fonds réservés et actifs de l'activité	Financiers Services	Actifs financiers au coût amorti	12.3	804	804	-	-	-	-
Avantages & Récompenses		Trésorerie	12.3	315	315	315	-	-	315
Clients et créances	autres	Actifs financiers au coût amorti	4.3	4 626	4 626	-	-	-	-
Autres actifs financiers		Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	12.3	187	187	-	-	187	187
		Actifs financiers au coût amorti	12.3	162	162	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs			12.5	11	11	-	11	-	11

<b>Passifs financiers</b>			<b>Catégorie d'instrument s</b>	<b>Valeur compt able</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Niveau de juste valeur</b>			<b>Total</b>
(en millions d'euros)						<b>Note</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	
Emprunts obligataires		Passifs financiers	12.4	2 468	2 553	-	-	-	-

		au coût amor							
		ti							
Placements privés et									
emprunts d'organismes financiers	auprès	Passifs financiers au coût amor ti	12.4	1 989	2 501	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières									
		Passifs financiers au coût amor ti	12.4	39	39	-	-	-	-
Découverts bancaires									
		Passifs financiers au coût amor ti	12.2	35	35	-	-	-	-
Fournisseurs et autres dettes									
		Passifs financiers au coût amor ti	4.3	4 892	4 892	-	-	-	-
Chèques et Cartes de Services à rembourser									
		Passifs financiers au coût amor ti	4.5	2 981	2 981	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs									
			12.5	3	3	-	3	-	3

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2019.

Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux, entre les exercices 2018-2019 et 2019-2020.

### **Note 13 Objectifs et politique de gestion des risques financiers**

Les politiques arrêtées par le Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Financier Groupe, sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- dans le cadre de la politique de financement, le risque de change sur les prêts en devises aux filiales doit être couvert ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

### 13.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31 août 2020, la totalité des passifs étant à taux fixe, l'augmentation ou la diminution des taux d'intérêts n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat avant impôt ou sur les capitaux propres.

### 13.2 Exposition aux risques de change

Le Groupe étant présent dans 64 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar américain. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune des filiales étant réalisées essentiellement dans la même devise.

Bellon S.A. a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux de change.

#### Sensibilité au risque de change sur les principales devises

Impact d'une appréciation de 10 % des taux de change des devises par rapport à l' euro	Au 31 août 2020				Au 31 août 2019			
	(en millions d'euros)	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact sur le résultat opérationnel	Impact sur le résultat avant impôt
Dollar américain	766	8	(13)	217	911	45	37	245
Real brésilien	92	13	13	60	112	20	20	86
Livre sterling	175	7	7	61	190	16	16	66

### 13.3 Exposition aux risques de liquidité

Les caractéristiques des financements obligataires et bancaires utilisés par le Groupe au 31 août 2020 sont décrites en détail dans la note 12.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 août 2020, comme au 31 août 2019, plus de 99 % de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux et le financement bancaire assurait moins de 1 % des besoins du Groupe. Les échéances de remboursement des principales dettes s'échelonnent entre les exercices 2022 et 2029.

## **13.4 Exposition aux risques de contrepartie**

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers.

La politique du Groupe est de gérer et répartir le risque de contrepartie. S'agissant des instruments dérivés, chaque transaction avec une banque doit s'appuyer sur une convention cadre de type convention AFB ou ISDA.

Le risque de contrepartie lié aux créances clients est non significatif. Compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées. Compte tenu de la dégradation de l'environnement économique et commercial résultant de la crise sanitaire du Covid-19, le Groupe a renforcé ses outils de suivi du risque de crédit.

Ainsi, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières avérées de ses clients au cours de l'exercice. Le montant net des créances échues s'élève à 526 millions d'euros, dont 68 millions d'euros à plus de 6 mois (soit 2 % du montant net total des créances clients au 31 août 2020, contre 1,9% au 31 août 2019).

Le risque de contrepartie est essentiellement bancaire. Le Groupe limite son exposition au risque de contrepartie en diversifiant ses placements et en limitant la concentration du risque entre les mains de chacune des contreparties. Les transactions sont effectuées avec des contreparties de premier plan en fonction des risques pays. Un *reporting* régulier de suivi de la répartition auprès des contreparties ainsi que de leur qualité est mis en place.

Afin de réduire encore ce risque, le Groupe a mis en place en 2010-2011, un mécanisme de *cash pooling* international entre les principales filiales, avec droit de compensation, réduisant ainsi les liquidités placées chez des tiers en les concentrant sur les holdings financières du Groupe.

La contrepartie maximale est d'environ 13 % (18 % au 31 août 2019) de la trésorerie opérationnelle du Groupe (incluant les fonds réservés et les actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses) vis-à-vis d'un groupe bancaire dont le *rating* est A-1.

## **Note 14 Autres informations**

### **14.1 Événements postérieurs à la clôture**

Face au rebond de la pandémie, de nouvelles mesures publiques sont mises en œuvre depuis septembre 2020 dans de nombreux pays dans lesquels le Groupe opère. Compte tenu de la disparité des situations auxquelles le Groupe est confronté, du caractère évolutif de la situation et de la difficulté à évaluer la durée de cette crise sanitaire qui en découle, l'impact qu'elle pourrait avoir sur les résultats futurs du Groupe ne peut être mesuré de manière précise.

Cependant, le Groupe continue de mettre tout en œuvre pour assurer la continuité de ses activités et confirme sa confiance dans sa capacité à s'adapter aux conséquences de cette crise sanitaire.

Très affecté par la crise sanitaire, Sodexo en France a annoncé le 27 octobre 2020 un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui pourrait conduire à une réduction de 7% de ses effectifs, soit 2083 postes principalement dans le segment Services aux Entreprises dans le cadre d'un processus d'information et de consultation de ses représentants du personnel.

Les discussions avec les représentants des salariés ne font que commencer et Sodexo entend proposer toutes les mesures pour maintenir l'emploi de ses salariés et ainsi limiter l'impact de ces réorganisations, notamment à travers un projet d'accompagnement de la mobilité de ses salariés sur une base volontaire, en élargissant les choix à leur disposition dans toutes les autres activités du groupe en France.

## 14.2 Engagements et éventualités

### 14.2.1 Sûretés réelles

Les engagements relatifs à des sûretés réelles (nantissement, gage sur équipement ou hypothèque d'immeuble), consenties par Bellon S.A. et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles au cours de l'exercice 2019-2020 ne sont pas significatifs.

### 14.2.2 Autres engagements donnés

(en millions d'euros)	Au 31 août 2020			Au 31 août 2019	
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	Total
Engagements de paiement donnés aux tiers	1	-	-	1	1
Garanties d'exploitation de sites	-	-	-	-	1
Garanties de bonne fin données aux clients du Groupe Bellon	45	30	109	184	181
Autres engagements	3	128	1	131	136
<b>Total Autres engagements donnés</b>	<b>49</b>	<b>158</b>	<b>111</b>	<b>316</b>	<b>319</b>

Les garanties de bonne fin accordées aux clients du Groupe correspondent à certains engagements donnés dans le cadre d'une quinzaine de contrats où, du fait de la sous-traitance, le Groupe estime qu'il pourrait être exposé au paiement d'une indemnité en cas de défaut de réalisation de la prestation. Les garanties de bonne fin sont réexaminées régulièrement par le management des entités opérationnelles. Une provision est constituée lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables. Hormis ces contrats, le Groupe estime être en mesure de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients qui bénéficient de clause de garanties de bonne fin.

Le Groupe a également des engagements de performances vis-à-vis de ses clients mais considère que ceux-ci ont plus la caractéristique de garanties d'exécution que d'un contrat d'assurance ayant pour objectif d'indemniser le client en cas de non-réalisation de la prestation (l'indemnité étant en général réservée aux cas où Bellon n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens alternatifs ou supplémentaires pour satisfaire le client).

Dans les faits, compte tenu de sa taille et de son implantation, le Groupe Bellon considère être capable de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients bénéficiant de telles clauses.

À ce jour, aucune provision n'est constatée dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

Les autres engagements comprennent notamment la garantie que Sodexo S.A. a émise en octobre 2012 en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan de retraite au Royaume-Uni dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en octobre 2024.

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 111****14.3 Périmètre de consolidation**

Bellon S.A. détient 42,75 % du capital du Groupe Sodexo, société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux, et 57,14 % des droits de vote exerçables.

Compte tenu notamment des actions d'autocontrôle que le Groupe Sodexo détient et de la participation dans Bellon S.A. que le groupe Sodexo détient, le pourcentage d'intérêt de Bellon S.A. dans le Groupe Sodexo ressort à 37,7%. Les principaux agrégats financiers du Groupe Sodexo sont les suivants (en millions d'euros sur la base des comptes établis selon les normes IFRS – ces agrégats sont présentés à 100%) :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>
Chiffre d'affaires	19 321	21 954
Résultat opérationnel <sup>(1)</sup>	65	1 059
Résultat net	(319)	686
Résultat global	(1 163)	1 040

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 août 2020</b>	<b>Au 31 août 2019</b>
Actifs non courants	9 730	9 455
Actifs courants	7 623	8 012
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17 353</b>	<b>17 467</b>
Total capitaux propres	2 773	4 498
Passifs non courants	6 834	4 722
Passifs courants	7 745	8 247
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 353</b>	<b>17 467</b>

Le montant total des dividendes versés par le Groupe Sodexo au cours de l'exercice s'élève à 425 millions d'euros, en prenant en compte un dividende par action de 2,9 euros.

Les principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice présentées dans le tableau ci-dessous représentent plus de 80 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres. Les autres entités représentent individuellement moins de 0,6 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97 %.

La lettre N désigne les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

**BELLON S.A.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**Exercice clos le 31 août 2020 – Page 112*

	INTERETS	CONTROLE	ACTIVITE PRINCIPAL	PAYS
	%	%	E	
<b>France</b>				
Sodexo S.A.			Holding	France
Sodexo Entreprises (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Santé Médico Social			Sur Site	France
Société de Restauration (consolidé)		Française et Services	Sur Site	France
Segsmhi (Le Lido)			Sur Site	France
Sogeres			Sur Site	France
Lenôtre SA (consolidé)			Sur Site	France
Sodexo Sports et Loisirs			Sur Site	France
Sodexo Justice Services			Sur Site	France
Société d'Exploitation des Vedettes Paris Tour Eiffel (SEVPTE)			Sur Site	France
Yachts de Paris			Sur Site	France
Sodexo Energie et Maintenance			Sur Site	France
Foodchéri	87 %	87 %	Sur Site	France
Sodexo Pass International SAS			Holding	France
Sodexo Pass France SA			Avantages et Récompenses	France
Sofinsod SAS			Holding	France
<b>Amérique</b>				
Sodexo do Brasil Comercial SA (consolidé)			Sur Site	Brésil
Sodexo Pass do Brasil Serviços E Comércio SA			Avantages & Récompenses	Brésil

**BELLON S.A.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**Exercice clos le 31 août 2020 – Page 113*

	INTERETS %	CONTROLE %	ACTIVITE PRINCIPAL E	PAYS
Sodexo Facilities Services Ltda			Sur Site	Brésil
Sodexo SAS			Sur Site	Colombie
Sodexo Canada Ltd (consolidé)			Sur Site	Canada
Centerplate Canada			Sur Site	Canada
Sodexo Chile SPA (consolidé)			Sur Site	Chili
Sodexo, Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
Centerplate Ultimate Holdings, Corp.			Sur Site	États-Unis
CK Franchising Inc.			Sur Site	États-Unis
Inspirus LLC			Avantages & Récompenses	États-Unis
Sodexo Global Services, LLC			Holding	États-Unis
Sodexo Pérou SAC			Sur Site	Pérou
<b>Europe</b>				
Sodexo Services GmbH (consolidé)			Sur Site	Allemagne
Sodexo Beteiligungs BV & Co. KG			Sur Site	Allemagne
GA-tec Gebäude und Anlagentechnik GmbH			Sur Site	Allemagne
Sodexo Services Solutions Austria GmbH			Sur Site	Autriche
Sodexo Belgium SA (consolidé)			Sur Site	Belgique
Imagor SA			Avantages & Récompenses	Belgique
Sodexo Pass Belgium SA (consolidé)			Avantages & Récompenses	Belgique
Centerplate Europe Limited			Sur Site	Royaume-Uni

**BELLON S.A.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**Exercice clos le 31 août 2020 – Page 114*

	INTERETS %	CONTROLE %	ACTIVITE PRINCIPAL E	PAYS
Centerplate ISG Limited	60 %	60 %	Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Iberia SA (consolidé)			Sur Site	Espagne
Centerplate ISG Espana, S.L.U.	60 %	60 %	Sur Site	Espagne
Novae Restauration SA			Sur Site	Suisse
Sodexo Italia SPA (consolidé)			Sur Site	Italie
Sodexo Nederland BV (consolidé)			Sur Site	Pays-Bas
Sodexo Pass Česká Republika AS			Avantages & Récompenses	République tchèque
Sodexo Euroasia SARL			Sur Site	Russie
Centerplate UK Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Ltd (consolidé)			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Global Services UK Ltd			Holding	Royaume-Uni
Sodexo Motivation Solutions UK Ltd			Avantages & Récompenses	Royaume-Uni
Entegra Europe UK Limited			Sur Site	Royaume-Uni
Tillery Valley Foods Limited			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Luxembourg SA			Sur Site	Luxembourg
Sodexo Finances USD Ltd			Holding	Royaume-Uni
Sodexo Holdings Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
Rydoo Sp. z.o.o.			Sur Site	Pologne
Sodexo Finance Designated Activity Company			Holding	Irlande
Sodexo Ireland Ltd			Sur site	Irlande
Sodexo Remote Sites Scotland Ltd			Sur Site	Ecosse

	INTERETS %	CONTROLE %	ACTIVITE PRINCIPAL E	PAYS
Sodexo Pass Romania Srl			Avantages & Récompenses	Roumanie
Sodexo Avantaj Ve Odullendirme Hizmetleri AS			Avantages & Récompenses	Turquie
Sodexo AB			Sur Site	Suède
<b>Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique</b>				
Sodexo Australia Pty Ltd (consolidé)			Sur Site	Australie
Sodexo Remote Sites Australia Pty Ltd			Sur Site	Australie
Sodexo Food Solutions India Private Ltd			Sur Site	Inde
Sodexo (China) Enterprise Management Services Co., Ltd			Sur Site	Chine
Sodexo Management Company Ltd Shanghai			Sur Site	Chine
Sodexo Singapore PTE Ltd			Sur Site	Singapour
Sodexo Services Asia			Holding	Singapour
STH Japan K.K.	30 %	51 %	Sur Site	Japon
Kelvin Catering Services (Emirates) LLC	49 %	49 %	Sur Site	Émirats arabes unis

#### 14.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en millions d'euros HT)

**PRICEWATERHOUSECOOPERS**

**KPMG**

2019-2020

2018-2019

2019-2020

2018-2019

Certification des comptes individuels et consolidés

**BELLON S.A.****Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés****Exercice clos le 31 août 2020 – Page 116**

Bellon S.A.	0,1	0,1	0,1	0,1
Filiales intégrées globalement	5,9	4,4	4,5	2,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>4.5</b>	<b>4,6</b>	<b>2.9</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
Bellon S.A				
Filiales intégrées globalement	0,6	0,6	0,7	0,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>
<b>TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>6,6</b>	<b>5,1</b>	<b>5.3</b>	<b>3.3</b>

Les services autres que la certification des comptes fournis par PricewaterhouseCoopers Audit et son réseau aux filiales intégrées globalement sont principalement constitués de consultations techniques ou, hors de France, des missions de conformité fiscale.

Les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA à l'entité consolidante sont principalement constitués de diligences effectuées dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière ; les services fournis par son réseau aux filiales intégrées globalement sont principalement constitués de diligences dans le cadre de procédures convenues, d'émission d'attestations, ou des missions de conformité fiscale.

**BELLON S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 août 2020 – Page 117*